

Ressources budgétaires pour 2005 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits

M. LE MAIRE, Rapporteur : Après examen par la Municipalité, il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit le montant des tarifs, taxes et droits correspondant aux prestations assurées par la Ville de Besançon dans divers domaines et qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2005.

I - Droits de place

A. Foires et marchés

Tarifs de base	2004	Propositions 2005	% augmentation
<i>A. Maraîchers, revendeurs détaillants, «petits paniers», autres commerçants, brocanteurs, fripiers artisans, démonstrateurs</i>			
le mètre linéaire par demi-journée	0,77 €	0,78 €	1,30
le mètre linéaire par jour	1,42 €	1,44 €	1,40
abonnement mensuel (2 demi-journées sur 4 semaines)	6,00 €	6,10 €	1,66
<i>Marché centre-ville : tarifs identiques à 2004 en raison des travaux de réaménagement de la place de la Révolution</i>			
le mètre linéaire par demi-journée	0,75 €	* 0,60 €	- 20,00
le mètre linéaire par jour	1,38 €	* 1,10 €	- 20,00
abonnement mensuel (2 demi-journées sur 4 semaines)	6,00 €	* 4,80 €	- 20,00
<i>B. Dimanches et jours fériés</i>			
le mètre linéaire par demi-journée	1,20 €	1,21 €	1,00
le mètre linéaire par jour	1,70 €	1,72 €	1,17
<i>C. Vente de fleurs Toussaint</i>			
le mètre linéaire	6,65 €	6,75 €	1,50
<i>D. Vente de sapins</i>			
Prix emplacement de 13 m ² par jour	16,35 €	16,60 €	1,53
forfait emplacement de 13 m ² - pour la période de vente	81,50 €	82,75 €	1,53

* Tarifs appliqués depuis juin 2004 (délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2004).

B. Marché Beaux-Arts

Les tarifs ci-dessous ont été fixés pour 2005 par délibération du Conseil Municipal du 14 octobre 2004, les tarifs 2002-2003, appliqués en 2004, sont maintenus pour l'année 2005.

Cases	Superficie	Prix	Parking		Réserve		Total
		€	N°	€	N°	€	€
A1 + A2	65,63 m ²	1 098,93	15-17	137,20	16-17	60,98	1 297,11
A3	27,37 m ²	458,99	38	68,60	30	30,49	558,08
A4	23,91 m ²	400,97	4	68,60	23	30,49	500,06
B1	21,76 m ²	364,91	18	68,60	35	30,49	464,00
B2 + B4	33,34 m ²	559,11	42-43	137,20	42-43	60,98	757,29
B3	21,76 m ²	364,91	11	68,60	19	30,49	464,00
C1	16,67 m ²	279,55	41	68,60	9	30,49	378,64
C2	16,67 m ²	279,55	28	68,60	22	30,49	378,64
C3	16,67 m ²	279,55	16	68,60	5	30,49	378,64

Cases	Superficie	Prix	Parking		Réserve		Total
		€	N°	€	N°	€	€
C4	16,67 m ²	279,55	30	68,60	2	30,49	378,64
D1 + D3	33,34 m ²	559,11	26-27	137,20	39-40	60,98	757,29
D2 + D4	33,34 m ²	559,11	3-9	137,20	29-18	60,98	757,29
E1 + E2	35,70 m ²	598,69	22-24	137,20	36-37	60,98	796,87
F1 + F3	33,34 m ²	559,11	31-32	137,20	33-34	60,98	757,29
F2	16,67 m ²	279,55	34	68,60	10	30,49	378,64
F4	16,67 m ²	279,55	29	68,60	3	30,49	378,64
G1	16,67 m ²	279,55	14	68,60	11	30,49	378,64
G2	16,67 m ²	279,55	19	68,60	1	30,49	378,64
G3	16,67 m ²	279,55	25	68,60	4	30,49	378,64
G4	16,67 m ²	279,55	8	68,60	15	30,49	378,64
H1 + H3	33,34 m ²	559,11	1-2	137,20	13-14	60,98	757,29
H2	16,67 m ²	279,55	33	68,60	12	30,49	378,64
H4	16,67 m ²	279,55	23	68,60	8	30,49	378,64
I1	17,41 m ²	291,96	5	68,60	38	30,49	391,05
I2	17,41 m ²	291,96	7	68,60	24	30,49	391,05
J1 + J2	25,89 m ²	434,17	35-39	137,20	28-41	60,98	632,35
J3	8,26 m ²	138,52	10	68,60	25	30,49	237,61
K1 + K2	29,40 m ²	493,03	40-6	137,20	6-7	60,98	691,21
L1	23,65 m ²	396,61	12	68,60	26	30,49	495,70
L2	22,50 m ²	377,32	13	68,60	27	30,49	476,41
M1 + M2	27,88 m ²	467,55	36-37	137,20	31-32	60,98	665,73
N1 + N2	24,60 m ²	412,54	20-21	137,20	20-21	60,98	610,72

C. Dispositions générales applicables aux foires et marchés

Les abonnements sont payables par mois (ou par trimestre) et d'avance. Sans préjudice des sanctions prévues au règlement, tout retard entraîne l'application d'une amende égale à 10 % du droit à recouvrer par semaine ou partie de semaine.

D'autre part, dans tous les cas où il est prévu un tarif à l'abonnement, la location mensuelle constitue le mode normal d'occupation. Le tarif à la journée ou à la demi-journée n'est en conséquence consenti qu'à titre exceptionnel pour occupation supplémentaire dans la limite des emplacements disponibles.

Pour permettre le lancement de nouveaux marchés de quartier, l'Administration se réserve la possibilité de supprimer les droits de place pendant les trois premiers mois.

D. Manifestations publicitaires

	2004	Propositions 2005	% augmentation
par emplacement (12 m ² et plus) par véhicule et par jour	32,30 €	32,30 €	1,55
par emplacement (moins de 12 m ²) par véhicule et par jour	15,90 €	16,15 €	1,57

E. Expositions de véhicules d'occasion et de caravanes

	2004	Propositions 2005	% augmentation
par véhicule et par jour	3,75 €	3,80 €	1,50

F. Autres expositions

	2004	Propositions 2005	% augmentation
le m ² par jour	0,66 €	0,67 €	1,50

G. Fêtes foraines

	2004	Propositions 2005	% augmentation
<i>a) Fêtes de quartier (8 jours)</i>			
jusqu'à 200 m ² - le m ²	0,96 €	0,97 €	1,50
de 200 à 400 m ² - le m ²	0,68 €	0,69 €	1,50
au-dessus de 400 m ² - le m ²	0,60 €	0,61 €	1,66
véhicules autos et habitables	2,94 €	2,98 €	1,36
remorques	1,83 €	1,86 €	1,64
* Tarifs doublés dans les secteurs définis page 8 (zone piétonne et semi-piétonne et sites aménagés)			
<i>b) Fêtes de Pâques (15 jours - 3 dimanches)</i>			
jusqu'à 200 m ² - le m ²	2,00 €	2,03 €	1,50
de 200 à 400 m ² - le m ²	1,30 €	1,32 €	1,50
au-dessus de 400 m ² - le m ²	1,13 €	1,15 €	1,76
véhicules autos et habitables	5,75 €	5,85 €	1,73
remorques	3,75 €	3,80 €	1,33

H. Cirques

	2004	Propositions 2005	% augmentation
Forfait par jour Grand Cirque (> 400 m ²)	450,00 €	457,00 €	1,50
Forfait par jour Petit Cirque (< 400 m ²)	100,00 €	101,50 €	1,50
Forfait nettoyage cirque sans ménagerie	1 000,00 €	1 015,00 €	1,50
Forfait nettoyage cirque avec ménagerie	1 500,00 €	1 523,00 €	1,53

I. Échoppes mobiles - Droits mensuels

	2004	Propositions 2005	% augmentation
a) <i>Produits non transformés</i> (fleurs, fruits, légumes)	50,70 €	51,50 €	1,58
b) <i>Produits artisanaux</i> (bibelots, objets d'art)	64,50 €	65,50 €	1,55
c) <i>Produits alimentaires</i> (pizzas, frites, merguez, etc.) *	88,00 €	89,50 €	1,70
d) <i>Glaces et produits apparentés</i> (zones piétonnes) *	176,00 €	178,70 €	1,53
e) <i>Marrons chauds</i>	176,00 €	178,70 €	1,53
f) <i>Autres produits</i>	228,00 €	231,50 €	1,53

* Tarifs doublés en zone piétonne et sites aménagés.

J. Artisans

	2004	Propositions 2005	% augmentation
Stationnement voies piétonnes :			
- prix par jour	19,60 €	19,90 €	1,53
- prix par demi-journée	10,15	10,30 €	1,47
Carnet stationnement	29,00 €	29,50 €	1,72

K. Taxis – Droits de stationnement

	2004	Propositions 2005	% augmentation
Redevance mensuelle	34,30 €	34,90 €	1,75

II - Fourrière à animaux

	2004	Propositions 2005	% augmentation
Pension journalière chiens	5,95 €	6,05 €	1,68
Pension journalière chats	3,05 €	3,10 €	1,63
Frais de capture	40,50 €	41,20 €	1,73

III - Atelier de distillation

	2004	Propositions 2005	% augmentation
Location journée pour résidents à Besançon	23,80 €	24,20 €	1,68
Location journée pour non-résidents à Besançon	39,40 €	40,00 €	1,52
Forfait nettoyage	61,00 €	62,00 €	1,64

IV - Autorisations de voirie

Tableau A

N° des articles	Désignation	Unité d'application	Durée d'application	2004	Propositions 2005	% augmentation
1	Tableau réclame (ou panneau réclame)	m ²	an	10,00 €	10,15 €	1,50
2	Porte menus	u	an	10,00 €	10,15 €	1,50
3	Appareil de distribution automatique	u	an	57,60 €	58,50 €	1,56
4	Terrasse de café (y compris arbustes, plantes, garnitures et passages)	m ²	an	11,60 €	11,80 €	1,72
5	Terrasse couverte	m ²	an	49,90 €	50,65 €	1,50
6	Etalage (y compris plantes, garnitures et passages)	m ²	an	45,70 €	46,40 €	1,53
7	Enseignes provisoires (calicot) - Emplacement spécifique sur le domaine public	m ²	semaine	11,10 €	11,30 €	1,80
8	Enseignes provisoires (calicot) sur un bâtiment, parallèle à la façade	m ²	semaine	5,75 €	5,85 €	1,74
9	Pré-enseignes (panneaux réclame signalant un commerce en fond de cour)	u	an	10,00 €	10,15 €	1,50
10	Autres autorisations (correspondant au droit minimum)	u	an	58,00 €	59,00 €	1,72
11	Autres autorisations ponctuelles	u	jour	58,00 €	59,00 €	1,72
12	Autorisations (enseignes, alignements divers)	u		58,00 €	59,00 €	1,72
13	Dépose affichettes : droit minimum par dizaine supplémentaire	1 à 10 10	par dépose	65,40 € 32,80 €	66,40 € 33,30 €	1,53 1,53

Droit minimum : 59 €

Modalités d'application concernant le paragraphe G. Fêtes Foraines et le tableau A

Article 1^{er} : En zone piétonnière et semi-piétonnière ainsi que dans les sites particuliers aménagés par la Ville, définis ci-dessous :

Centre-ville :

- Grande rue entre les rues des Boucheries et de la Préfecture,
- rue Bersot entre les rues Granges et Alsace,
- place du Huit Septembre,
- place Pasteur, rue Pasteur
- rue des Granges,
- rue de la République et rue d'Alsace devant le bâtiment Saint-Pierre,
- rue Luc Breton,
- rue Mairet,
- rue Claude Pouillet,
- rue Paris,
- rue Jean Petit,
- rue Courbet,
- rue des Boucheries,
- place Jouffroy d'Abbans,

- rue Battant,
- place Marulaz,
- place Victor Hugo,
- faubourg Rivotte,
- promenade Granvelle,
- square Sarrail.

les prix du paragraphe G et du tableau A sont doublés.

Article 2 : Le droit minimum perçu par autorisation sera de :

* 59 € (+ 1,72 %) hors zone piétonnière ou semi-piétonnière,

* 118 € (+ 1,72 %) en zone piétonnière ou semi-piétonnière.

Article 3 : Le premier droit des autorisations mentionnées au tableau A sera ramené à la moitié de la redevance annuelle si la demande a été faite le second semestre de l'année, mais en appliquant toujours le droit minimum.

Tableau B - Permis de stationnement

N° des articles	Désignation	Unité d'application	Durée d'application	2004	Propositions 2005	% augmentation
1	Occupation temporaire du sol par : - des matériaux de construction - échafaudages - emprise de chantier - bennes - camion nacelle, béton, pompe grue, etc.	m ²	semaine	1,29 €	1,30 €	0,77
1 bis	Plus-value pour occupation sur stationnement payant	m ²	semaine	1,91 €	1,95 €	2,09
2	Occupation temporaire du sur-sol (par câble aérien ou canalisation)	m	semaine	0,31 €	0,32 €	3,22
3	Accès entrée charretière	u	u	58,00 €	59,00 €	1,72
4	Autres permis de stationnement	u	u	58,00 €	59,00 €	1,72

Tableau C - Permissions de voirie

N° des articles	Désignation	Unité d'application	Durée d'application	2004	Propositions 2005	% augmentation
1	Occupation extraordinaire du sol ou du sous-sol par des ouvrages	m ²	an	11,35 €	11,50 €	1,32
2	Occupation extraordinaire du sol ou du sous-sol par des câbles ou canalisations	m	an	11,35 €	11,50 €	1,32
3	Occupation extraordinaire du sous-sol par une galerie technique	m	an	23,70 €	24,00 €	1,26
4	Ouvrage extraordinaire en surplomb du domaine public	m ²	an	92,00 €	93,00 €	1,09
5	Miroir	u	an	65,20 €	66,00 €	1,23
6	Accès station service	u	an	58,00 €	59,00 €	1,72

Modalités d'application concernant les tableaux B et C

Article 1er : en zone piétonnière et semi-piétonnière ainsi que dans les sites particuliers aménagés par la Ville, définis ci-dessous :

Centre-ville : Grande Rue entre les rues des Boucheries et de la Préfecture, rue Bersot entre les rues des Granges et Proudhon, Place du Huit Septembre, Place Pasteur, rue Pasteur entre la place Pasteur et la rue Zola, place Marulaz, rue de la République et rue d'Alsace devant le bâtiment Saint-Pierre, rue des Boucheries, rue des Granges entre la place de la Révolution et la rue de la République, rue Battant entre la place Jouffroy et la rue Champrond, rue Courbet, rue Claude Pouillet, faubourg Rivotte, rue Jean Petit entre les rues Courbet et Goudimel, rue Pâris.

Planoise : rue Marc Bloch, rue André Malraux, place René Cassin, rue André Boulloche, avenue du Parc, square Van Gogh, rue Picasso, place de l'Europe, rue Léonard de Vinci, rue Albrecht Dürer, rue Henri Matisse, rue Gauguin, rue Goya, rue Rembrandt, rue Renoir, rue Pierre Rubens, rue Jules Gauthier, rue Charles de Montalembert, rue Bonnefoy :

les prix du tableau B (sauf 1 bis), du tableau C (articles 1, 2) sont doublés.

Article 2 : Le droit minimum perçu par permission sera de :

- * 59,00 € (+ 1,72 %) hors zone piétonnière ou semi-piétonnière,
- * 118,00 € (+ 1,72 %) en zone piétonnière ou semi-piétonnière.

Article 3 : Gratuité du stationnement pour un véhicule, en secteur payant, dès lors qu'il aura été délivré un permis de stationnement payant et pour un emplacement.

Article 4 : Le premier droit des permissions de voirie du tableau C, sera ramené à la moitié de la redevance annuelle si la demande a été faite le second semestre de l'année, mais en appliquant toujours le droit minimum.

Article 5 : L'exonération des droits d'occupation de la voie publique sera maintenue lors du ravalement de façade, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 1986 ; toutefois, elle sera limitée dans le temps à raison d'une semaine d'exonération pour 75 m² de façade ravalée à l'aplomb du domaine public, les ouvertures seront comptées comme surface pleine.

Article 6 : Les surfaces autorisées par l'arrêté de voirie devront être rigoureusement respectées. Chaque infraction constatée par un surveillant du domaine public fera l'objet d'une rectification du permis de stationnement ou de l'émission d'un permis complémentaire.

Article 7 : Exonération de droit :

* Pour la mise en place de mini-benne et de sac à gravats (contenance égale ou inférieure à 1 m³) à condition que la durée de pose soit égale ou inférieure à trois jours pour les mini-bennes et 24 heures pour les sacs à gravats. Ces dispositions sont applicables pour chaque chantier tous corps d'état confondus.

* Pour les associations à but non lucratif régies par la loi de 1901 désirant placer des enseignes provisoires à condition qu'aucune publicité étrangère à l'association ne figure sur les calicots : en aucun cas les calicots ne seront autorisés en travers des voies.

* Pour les éléments architecturaux des bâtiments et les balcons.

* Pour les projets visant l'intérêt public ou favorisant des négociations en vue de cet intérêt.

Article 8 : Ce tarif s'appliquera pour toute autorisation délivrée après le 31 décembre 2004.

Enlèvement de graffiti

1) le contrat annuel de maintenance et de nettoyage des supports avec participation financière du propriétaire de l'immeuble dont les façades ne sont pas protégées par un traitement préalable anti-graffiti

Tarifs dégressifs par tranches :

- . Tranche de 0 à 50 ml : 5,80 €/ml (+ 1,75 %)
- . Tranche > 50 ml : 2,85 €/ml (identique à 2004)
- . Tranche de 0 à 125 m² : 2,40 €/ml (+ 4,34 %)
- . Tranche > 125 m² : 1,15 €/ml (identique à 2004)

2) le contrat annuel de maintenance et de nettoyage des supports sans participation financière du propriétaire de l'immeuble dont les façades sont protégées par un traitement préalable anti-graffiti

- Gratuit

3) la facturation au forfait horaire hors contrat (tarif identique à 2004)

- Tarif : 91,50 € TTC/heure.

Délivrance de clefs, télécommandes, prêt de panneaux

1) Prêt de clefs de bornes

Tarif : caution de 46 €

2) Délivrance de télécommandes

Tarif : caution de 46 €

3) Prêt de panneaux

Tarif : caution de 76 €

WC publics semi-automatiques

Gratuité.

Forfait d'intervention sur voirie

Tarif : 75 € (identique à 2004).

Ce tarif concerne le déplacement de personnel sur différents sites de la ville pour le compte de tiers (évaluation de préjudice suite à accidents, assurances, ...).

Forfait comptage sur voirie

Tarif : 10 €/demande (identique à 2004)

Ce tarif concerne la fourniture de données de comptages annuels de véhicules sur diverses voies de la commune.

V - Stationnement

A. Stationnement payant sur voirie

	Tarifs 2004	Propositions tarifs 2005
Secteur rouge	1,00 € par 45 mn fractionnables par tranche de 7,5 mn Minimum de perception : 0,50 € Durée maximale autorisée : 1 heure 30 incluant la possibilité de stationner gratuitement 15 mn	1,00 € par 45 mn fractionnables par tranche de 7,5 mn Minimum de perception : 0,50 € Durée maximale autorisée : 1 heure 30 incluant la possibilité de stationner gratuitement 15 mn
Secteur bleu	1,00 € par heure fractionnable par tranche de 10 mn Minimum de perception : 0,50 € Durée maximale autorisée : 3 heures	1,00 € par heure fractionnable par tranche de 10 mn Minimum de perception : 0,50 € Durée maximale autorisée : 3 heures
Tarif résident	1,50 € pour 24 heures	1,50 € pour 24 heures

B. Parkings - Tarifs horaires

a) Parking Mairie et parkings Marché Beaux-Arts et Cusenier

	Tarifs 2004	Propositions tarifs 2005
Tarif horaire	Du lundi au samedi : de 9 heures à 19 heures 20 premières minutes gratuites la 1. heure : 1,00 € Les 1/2 heures suivantes : 0,50 € Toute 1/2 heure commencée est due	Du lundi au samedi : de 9 heures à 19 heures 20 premières minutes gratuites la 1. heure : 1,00 € Les 1/2 heures suivantes : 0,50 € Toute 1/2 heure commencée est due
	Tous les jours : de 19 heures à 9 heures Forfait : 1,00 € la nuit	Tous les jours : de 19 heures à 9 heures Forfait : 1,00 € la nuit
	Dimanches et jours fériés : de 9 heures à 19 heures 20 premières minutes gratuites 0,50 € par heure Toute heure commencée est due	Dimanches et jours fériés : de 9 heures à 13 heures : gratuit de 13 heures à 19 heures : 20 premières minutes gratuites 0,50 € par heure Toute heure commencée est due

b) Parkings Saint-Paul, Petit Chamars

	Tarifs 2004	Propositions tarifs 2005
Tarif horaire	Du lundi au samedi : de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 19 heures la 1. heure : 1,00 € Les 1/2 heures suivantes : 0,50 € Toute 1/2 heure commencée est due	Du lundi au samedi : de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 19 heures la 1. heure : 1,00 € Les 1/2 heures suivantes : 0,50 € Toute 1/2 heure commencée est due
	de 12 heures à 13 heures 30 et de 19 heures à 9 heures : gratuit	de 12 heures à 13 heures 30 et de 19 heures à 9 heures : gratuit
	Dimanches et jours fériés : gratuit	Dimanches et jours fériés : gratuit

C. Parkings - Abonnements*a) Parkings Mairie et Marché Beaux-Arts*

Type d'abonnements	2004			2005			Conditions
	Mois	Trimestre	Année	Mois	Trimestre	Année	
Résident nuit *	30,50 €	87,00 €	305,00 €	30,50 €	87,00 €	305,00 €	Abonnement valable de 17h00 à 9h00 du lundi au vendredi et 24h/24 samedi, dimanche et jours fériés
Résident permanent *	58,00 €	168,00 €	564,50 €	58,00 €	168,00 €	564,50 €	Abonnement valable 24h/24 tous les jours
Affaire lundi/vendredi	58,00 €	168,00 €	564,50 €	58,00 €	168,00 €	564,50 €	Abonnement valable de 7h00 à 20h00 sur les jours déterminés
Affaire mardi/samedi	58,00 €	168,00 €	564,50 €	58,00 €	168,00 €	564,50 €	Abonnement valable de 7h00 à 20h00 sur les jours déterminés
Affaire lundi/samedi	74,00 €	214,50 €	720,50 €	74,00 €	214,50 €	720,50 €	Abonnement valable de 7h00 à 20h00 sur les jours déterminés
Affaire permanent	102,50 €	285,50 €	976,00 €	102,50 €	285,50 €	976,00 €	Abonnement valable 24h/24 tous les jours

* Le tarif résident est réservé aux habitants des quartiers Boucle et Battant (délimitation des conseils de quartier).

b) Parkings Saint-Paul et Petit Chamars

Type d'abonnements	2004			2005			Modalités
	Mois	Trimestre	Année	Mois	Trimestre	Année	
Résident permanent *	37,00 €	91,50 €	351,00 €	37,00 €	91,50 €	351,00 €	Abonnement permanent valable 24h/24 tous les jours
Affaire 6 jours	40,00 €	107,00 €	-	40,00 €	107,00 €	-	Abonnement valable de 7h00 à 20h00 du lundi au samedi

* Le tarif résident est réservé aux Bisontins des quartiers Boucle et Battant (délimitation des conseils de quartier).

c) *Autres tarifs*

* forfaits applicables pour les congressistes, associations, entreprises et comités à l'occasion des manifestations :

	Mairie Marché Beaux-Arts/Cusenier	Saint-Paul Petit Chamars
Forfait 1 semaine	18,00 €	14,00 €
Forfait 2 semaines	28,00 €	23,00 €
Forfait 3 semaines	36,00 €	30,00 €
Tarif à la journée	3,50 €	2,00 €

* Tarif préférentiel aux parcs Mairie et parking Chamars pour les parents des enfants hospitalisés aux services Réanimation ou Grands Prématurés de la Mère et l'Enfant (gestion par l'Association Réa...gir).

- Quota de 300 tarifs préférentiels par an
- 10 € valable 7 jours - 24h/24 aux parcs Mairie et parking Chamars.

* Forfait parents d'élèves aux parcs Mairie et Parking Chamars :

- 50 % du tarif horaire,
- 170 heures de stationnement pour un montant de 85 € utilisables de 11 h 00 à 14 h 00 et de 16 h 00 à 19 h 00.

D. *Tarifs divers (identiques à 2004)*

	Tarifs 2004	Propositions 2005	% augmenta- tion
Forfait artisans par jour et par place	4,00 €	4,00 €	-
Ticket perdu ou carte détériorée	8,00 €	8,00 €	-
Caution carte parking	15,50 €	15,50 €	-
Parking Saint-Etienne (Citadelle) - Stationnement payant lors de la mise en place de la navette de bus gratuite en été - Par jour et par place	2,00 €	2,00 €	-

E. Frais de fourrière (identiques à 2004)

	Tarifs 2004	Propositions 2005	% augmentation
Voiture particulière < 3,5 t			
Frais d'enlèvement	87,00 €	87,00 €	-
Jour de garde supplémentaire	4,60 €	4,60 €	-
Jour de garde supplémentaire dans le cadre d'une enquête judiciaire	3,20 €	3,20 €	-
Opération préalable	15,30 €	15,30 €	-
Restitution sur place	87,00 €	87,00 €	-
Intervention sauvegarde des véhicules (inondation, véhicules volés, ...)	53,50 €	53,50 €	-
Jour de garde pour véhicules sauvés des eaux, volés ou brûlés - A compter du 11. jour	4,60 €	4,60 €	-
Poids lourds > 3,5 t			
Frais d'enlèvement	122,00 €	122,00 €	-
Jour de garde supplémentaire	9,20 €	9,20 €	-
Opération préalable	22,90 €	22,90 €	-
Restitution sur place	122,00 €	122,00 €	-
Autres véhicules			
Frais d'enlèvement	45,80 €	45,80 €	-
Jour de garde supplémentaire	3,10 €	3,10 €	-
Opération préalable	7,70 €	7,70 €	-
Restitution sur place	45,80 €	45,80 €	-

Frais d'expertise (véhicules présents depuis plus de 3 jours à la fourrière) : 61€ (identique à 2004)

Frais d'expertise (cyclomoteurs présents depuis plus de 3 jours à la fourrière) : 30,50 € (identique à 2004).

VI - Tarifs de location pour les pylônes et antennes implantés sur le territoire communal

Tarif de base de référence : 6 000 € HT (*)

Tarif pour radios associatives et associations : 600 € HT (*)

(*) ces tarifs seront appliqués progressivement à échéance des contrats en cours.

VII - Concessions de terrains, droits et taxes afférents aux opérations effectuées dans les cimetières

Une hausse moyenne de 1,49 % est proposée pour les tarifs concernant les concessions et taxes d'inhumation.

Concessions : droits et taxes	Concessions		Taxe d'inhumation	
	Durée et type de concession	2004	Propositions 2005	2004
PLEINE TERRE :				
15 ans	201,00 €	204,00 €	58,20 €	59,10 €
30 ans	367,00 €	372,00 €	85,30 €	86,60 €
50 ans	733,00 €	744,00 €	85,30 €	86,60 €
Perpétuelle pleine terre (ne fait plus l'objet de concession nouvelle)			148,00 €	150,20 €
CAVEAUX :				
1) Terrain				
. 30 ans	458,00 €	465,00 €	171,00 €	173,50 €
. 50 ans	917,00 €	930,00 €	171,00 €	173,50 €
. Perpétuelle	5 980,00 €	6 070,00 €	291,00 €	296,00 €
2) Caveaux pré-édifiés du Cimetière de Saint-Claude :				
. 2/3 places		1 300,00 €		
. 4 places		1 450,00 €		
. 6 places		1 650,00 €		
Jardin d'urnes 30 ans :				
1) terrain	183,00 €	186,00 €	35,30 €	35,80 €
2) terrain + caveau	515,00 €	523,00 €	35,30 €	35,80 €
Jardin d'urnes 50 ans :				
1) terrain	458,00 €	465,00 €	35,30 €	35,80 €
2) terrain + caveau	790,00 €	802,00 €	35,30 €	35,80 €
Columbarium de Saint-Ferjeux	221,00 €	225,00 €	35,30 €	35,80 €
Columbarium de Saint-Claude :				
. pour les 5 premières années	558,00 €	566,00 €	35,30 €	35,80 €
. renouvellement pour 5 ans	338,00 €	343,00 €	35,30	35,80 €
Droit de séjour au dépositaire				
. du 1 au 15 jour	gratuit	gratuit		
. à partir du 16 jour, par journée	5,70 €	5,75 €		
Terrain non concédé			58,20 €	59,10 €

Vacations de police pour les opérations funéraires : 14,70 €/vacation.

Taxes de crémation : 35,80 €.

Crématorium

Le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du crématorium prévoit l'actualisation des tarifs à l'issue de chaque année de fonctionnement du nouveau contrat d'affermage, soit à compter du 1^{er} février 2005. Les propositions de tarifs du délégataire doivent être adressées à la Ville en décembre et seront soumises à l'approbation du Conseil Municipal du mois de janvier 2005.

VIII - Hygiène

Désinfection et désinsectisation

	2004	Propositions 2005	% augmentation
<i>Désinfection au poste</i>			
étuve complète	10,28 €	10,44 €	
<i>Transport des objets à désinfecter</i>			
moins de 5 km	7,71 €	7,82 €	
plus de 5 km	10,28 €	10,43 €	
<i>Désinfection ou désinsectisation à domicile</i>			
F1	24,10 €	24,46 €	1,50 % d'augmentation moyenne pour l'ensemble de nos tarifs
F2	28,26 €	28,68 €	
F3	31,64 €	32,11 €	
F4	38,22 €	38,79 €	
F5	41,66 €	42,28 €	
F6 et plus	46,59 €	47,28 €	
Litre de produit insecticide posé dans les collectivités	18,32 €	18,59 €	
Immeuble (par logement) ou collectivité	13,49 €	13,69 €	
Foyer-logement (par logement)	1,78 €	1,80 €	
<i>Dératisation</i>			
Raticide, le kg (blé empoisonné)			
Raticide, le kg (bloc hydrofuge ou granulés)	6,74 €	6,84 €	
Souricide, le kg	12,37 €	12,55 €	
Forfait déplacement + intervention	14,95 €	15,17 €	
<i>Divers</i>			
Test fumigène	17,03 €	17,28 €	
	11,57 €	11,74 €	

IX - Installations sportives**A. Complexe sportif municipal Léo Lagrange**

	2004	Proposi- tions 2005	% augmen- ta- tion
Stade Honneur			
<i>droit fixe de location</i>	128,90 €	130,00 €	0,85
<i>droit proportionnel pour les clubs extérieurs, 10 % sur la recette brute totale</i>			
<i>droit supplémentaire pour manifestation nocturne (tarif unique)</i>	483,00 €	487,00 €	0,83

B. Location du Palais des Sports

	2004	Propositions 2005	% augmentation
Salle Honneur			
<i>Tarif 1</i>			
Compétitions ou matches de propagande nationaux ne comportant que des amateurs et organisés par un club extérieur, une ligue régionale ou une fédération	153,20 €	155,00 €	1,17
a) occupation maximum de 6 heures : forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 3 820 €	273,00 €	275,00 €	0,73
b) occupation dépassant 6 heures : forfait+ un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 3 820 €			
<i>Tarif 2</i>			
Manifestations sportives avec la participation de professionnels (tennis, catch, boxe, basket-ball, ...) : forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 3 820 €	936,00 €	945,00 €	0,96
<i>Tarif 2 bis</i>			
Prestations pour organisation de manifestations sportives amateurs ou professionnelles	681,00 €	685,00 €	0,58
<i>Tarif 3</i>			
Spectacles - variétés			
1) Les spectacles de variétés pourront avoir lieu les mardi, mercredi et jeudi, si la salle n'a pas été retenue préalablement pour une manifestation sportive. Aucun spectacle au Palais des Sports ne pourra être annoncé par la presse ou par voie d'affiches avant d'avoir fait l'objet d'une demande écrite à M. le Maire et avoir reçu sa réponse positive.			
2) L'organisateur sera responsable des dégâts. Un état des lieux sera dressé, en sa présence, avant et à la fin du spectacle. L'établissement devra être totalement libéré (matériel compris) au plus tard à 1 h 30. En cas de dépassement, les heures de nuit effectuées par le personnel municipal seront à la charge de l'organisateur.			
3) Un dédit, sous forme de chèque adressé au Trésorier Principal de Besançon Municipale, sera exigé dès que la demande de location aura été acceptée.	812,00 €	820,00 €	0,99
4) Une caution sera versée par tout organisateur au moins 3 jours francs avant le spectacle à double fin : pour garantie en cas de dégâts éventuels et indemnisation des frais d'installation engagés par la Ville.	6 487,00 €	6 500,00 €	0,20
5) Un droit de location est fixé par séance. Un droit supplémentaire de 5 % sera exigé sur la part de recette brute supérieure à 3 820 €. L'organisateur fournit le podium réglementaire agréé par la Commission de Sécurité.	6 487,00 €	6 500,00 €	0,20
6) Le Contrôleur Municipal du Palais des Sports sera chargé de la vérification de la recette.			
7) M. le Maire pourra, dans certains cas, accorder une dérogation au tarif ci-dessus (tarif culturel). L'organisateur fournit le podium réglementaire agréé par la Commission de Sécurité.			
8) Les prestations exceptionnelles seront facturées en sus (détail ci-après) :	2 473,50 €	2 490,00 €	0,67
Prestations supplémentaires :			
- nettoyage des chaises			
- nettoyage de la moquette de protection			
9) Prestations pour nettoyage et remise en état des lieux			
10) Remplacement plaques moquette endommagée	439,00 €	442,00 €	0,68
	439,00 €	442,00 €	0,68
	3 251,50 €	3 280,00 €	0,88
	34,50 €	34,80 €	0,87
par plaque			
<i>Tarif 4</i>			
Scolaires, universitaires et militaires pour finales ou matches importants - forfait	169,50 €	170,00 €	0,29

	2004	Propositions 2005	% augmentation
Tarif 5 Entraînement Salle Honneur (clubs extérieurs à Besançon) Gymnase annexe - utilisation gratuite pour tous les matches et les entraînements des clubs de Besançon. Pour tous les cas non prévus au présent règlement, la Ville de Besançon se réserve le droit de fixer le tarif en tenant compte du but des organisateurs et de la qualité du spectacle. Sécurité Obligation de se conformer aux règles contenues : - dans le décret n° 97.646 du 31 mai 1997 et la circulaire du 25 août 1997 relatifs à l'organisation des manifestations à but lucratif pouvant accueillir plus de 1 500 personnes - dans l'arrêté municipal relatif à la mise à disposition du Palais des Sports.	111,60 €	112,00 €	0,36

C. Installations sportives municipales

	2004	Propositions 2005	% augmentation
Clubs de Besançon	gratuité		
Clubs extérieurs à Besançon, Liges, Fédérations, Scolaires et Universitaires :			
- salles de réunions : une journée	89,30 €	90,00 €	0,78
- salles de réunions : une demi-journée	45,50 €	46,00 €	1,10
- gymnases : redevance horaire	29,30 €	29,50 €	0,68
- terrains engazonnés et athlétisme : redevance horaire	46,40 €	46,80 €	0,86
- terrains stabilisés : redevance horaire	11,70 €	11,80 €	0,85
- terrain synthétique : redevance horaire	25,30 €	25,50 €	0,79
- plateau EPS : redevance horaire	6,80 €	6,90 €	1,47

X - Salles gérées par la Direction de la Politique de la Ville

Salles de réunions	2004		Propositions 2005			
	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	% augmentation	Tarif associatif	% augmentation
Salles des Maisons de Quartiers municipales						
- la journée	93,00 €	46,50 €	93,00 €	0	46,50 €	0
- la demi-journée	55,50 €	28,00 €	55,50 €	0	28,00 €	0
Forfait nettoyage	15,00 €	15,00 €	15,00 €	0	15,00 €	0

XI - Salles gérées par la Direction Vie Associative

Salles associatives	2004		Propositions 2005			
	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	% augmentation	Tarif associatif	% augmentation
Salles de réunions						
1. <i>Grandes salles</i> (300 places et plus)						
Battant- Malcombe						
pour une journée	345,60 €	168,50 €	350,80 €	1,50	171,00 €	1,48
pour une demi-journée	254,00 €	126,00 €	258,00 €	1,57	128,00 €	1,58
forfait nettoyage (salle rendue en mauvais état de propreté)	115,00 €	115,00 €	115,00 €	0,00	115,00 €	0,00
participation entretien (en cas de gratuité)			50,00 €	nouveau	50,00 €	nouveau
Caution salle Battant (pour utilisation matériel scénique) : 335 €						
2. <i>Salles moyennes</i>						
Maison de Quartier Ile de France (salle Mandela et petite salle) - Centre 1901 (Les Fougères) - Fort de Bregille (Salle du Manège) - Centre Pierre Mendès-France (3 salles) / Hôtel de Ville 2 ^{ème} étage (1 salle) / Rue Viancin / 17, rue Haag (1 salle) / Les Quatre Vents (1 salle), rue Violet (2 salles)						
pour une journée	94,50 €	47,00 €	96,00 €	1,58	47,70 €	1,49
pour une demi-journée	56,50 €	28,50 €	57,30 €	1,41	28,90 €	1,40
participation entretien (en cas de gratuité)	15,00 €	15,00 €	15,00 €	0,00	15,00 €	0,00
Salles d'expositions						
<i>Ancienne Poste</i> (tarif à la journée)	78,00 €	39,00 €	79,20 €	1,53	39,60 €	1,53
participation entretien (en cas de gratuité)			15,00 €	nouveau	15,00 €	nouveau
Salle des Fêtes, soirées dansantes						
<i>Bregille - Fort ou salle du Manège</i>						
1 jour	345,00 €	220,00 €	350,00 €	1,45	223,00 €	1,36
la journée supplémentaire	170,50 €	110,00 €	173,00 €	1,46	111,50 €	1,36
forfait nettoyage (salle rendue en mauvais état de propreté)			115,00 €	nouveau	115,00 €	nouveau
participation entretien (en cas de gratuité)	50,00 €	50,00 €	50,00 €	0,00	50,00 €	0,00
Pénalité en cas de dépassement horaire au-delà de 3 heures du matin - par heure	130,00 €	130,00 €	130,00 €	0,00	130,00 €	0,00
Caution : Identique au montant de la location pratiquée, elle ne sera demandée que pour les manifestations susceptibles de présenter des risques : spectacles (y compris sportifs), soirées dansantes, repas et repas dansants						
Malcombe						
utilisation samedi ou veille de jour férié	675,00 €	389,00 €	685,00 €	1,48	395,00 €	1,54
utilisation un autre jour	592,00 €	337,00 €	600,00 €	1,35	342,00 €	1,48
forfait nettoyage (salle rendue en mauvais état de propreté)	115,00 €	115,00 €	115,00 €	0,00	115,00 €	0,00
participation entretien (en cas de gratuité)	-	-	50,00 €	nouveau	50,00 €	nouveau
Pénalité en cas de dépassement horaire au-delà de 3 heures du matin (soirée dansante) - Par heure	130,00 €	130,00 €	130,00 €	0,00	130,00 €	0,00
Caution : identique au prix de location pratiqué, elle ne sera demandée que pour les manifestations susceptibles de présenter des risques : spectacles (y compris sportifs), soirées dansantes, repas et repas dansants						

La gratuité de location des salles associatives peut être accordée par le Maire ou l'Adjoint délégué pour :

- les manifestations organisées par les administrations d'État, les collectivités territoriales et établissements publics ainsi que par le COS de la Ville de Besançon et l'ASMB,
- les manifestations dont les bénéfices sont reversés à des œuvres caritatives,
- les manifestations organisées par des associations non subventionnées par la Ville de Besançon.

Kursaal

1. Grande salle et Petit Kursaal

Salles de réunions	2004		Propositions 2005			
	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	% augmentation	Tarif associatif	% augmentation
Grand Kursaal - par heure d'immobilisation	94,50 €	47,20 €	96,00 €	1,59	47,90 €	1,48
Petit Kursaal - par heure d'immobilisation	78,50 €	47,20 €	79,50 €	1,27	47,90 €	1,48
Cuisine – forfait	235,50 €		239,00 €	1,49		
En sus des heures d'immobilisation : Forfait aménagement/rangement/entretien par les agents du Kursaal : maximum 4 heures du tarif horaire correspondant						
Caution : identique au prix de location pratiqué, elle ne sera demandée que pour les manifestations susceptibles de présenter des risques : spectacles (y compris sportifs), soirées dansantes, repas et repas dansants						

2. Salles Pellegrin, Thevenot, Bidault, Foyer de la Danse

Salles	Immobilisation de la salle pendant 5 heures			Immobilisation de la salle pendant 10 heures		
	2004	Propos. 2005	% augmentation	2004	Propos. 2005	% augmentation
Amélie Pellegrin	17,20 €	17,50 €	1,74	32,50 €	33,00 €	1,54
Marcel Thevenot	20,50 €	20,80 €	1,46	40,00 €	40,50 €	1,25
Robert Bidault	25,20 €	25,50 €	1,19	51,20 €	52,00 €	1,56
Foyer de la Danse	35,50 €	36,00 €	1,41	71,00 €	72,00 €	1,41
École Ory (nom provisoire)	32,00 €	32,00 €	-	67,00 €	67,00 €	-

3. Salles Proudhon, Colard, Risset

Salles	Immobilisation de la salle pendant 5 heures					
	Tarif normal			Tarif associatif		
	2004	Propos. 2005	% augm.	2004	Propos. 2005	% augm.
Salle Colard / Salle Risset - réunions, conférences, réceptions, colloques, congrès - expositions	125,00 €	127,00 €	1,60	74,50 €	75,50 €	1,34
Salle Proudhon - réunions, conférences, congrès, colloques, réceptions - expositions, bourses, salons, animations - spectacles, repas - au-delà de 10 heures	166,50 €	169,00 €	1,50	100,00 €	101,50 €	1,50
Caution : identique au prix de location						

Salles	Immobilisation de la salle pendant 10 heures					
	Tarif normal			Tarif associatif		
	2004	Propos. 2005	% augm.	2004	Propos. 2005	% augm.
Salle Colard / Salle Risset - réunions, conférences, réceptions, colloques, congrès - expositions	166,00 €	168,00 €	1,60	100,00 €	101,50 €	1,50
	133,00 €	135,00 €	1,50	67,00 €	68,00 €	1,49
Salle Proudhon - réunions, conférences, congrès, colloques, réceptions - expositions, bourses, salons, animations - spectacles, repas - au-delà de 10 heures	249,50 €	253,00 €	1,40	140,50 €	142,50 €	1,42
	182,50 €	185,50 €	1,64	89,00 €	90,30 €	1,46
	298,50 €	303,00 €	1,51	221,00 €	224,00 €	1,36
	402,00 €	408,00 €	1,49	322,00 €	326,50 €	1,40
Caution : identique au prix de location						

4. Colloques, congrès, séminaires

a) Utilisation de toutes les salles du Kursaal (grande salle + petit Kursaal + salle Colard + salle Proudhon + salle Risset + salle Pellegrin + salle Thevenot + salle Bidault + Foyer de la Danse), soit 9 salles (cuisine comprise)

	Tarif normal		% augm.	Tarif associatif		% augm.
	2004	Propos. 2005		2004	Propos. 2005	
1 jour	1 990,00 €	2 020,00 €	1,51	1 246,00 €	1 265,00 €	1,52
2 jours	2 385,00 €	2 420,00 €	1,47	1 492,00 €	1 515,00 €	1,54
3 jours	2 816,00 €	2 860,00 €	1,56	1 827,00 €	1 855,00 €	1,53
4 jours	3 481,00 €	3 530,00 €	1,41	2 152,00 €	2 185,00 €	1,53
5 jours	4 304,00 €	4 370,00 €	1,53	2 650,00 €	2 690,00 €	1,51
par jour supplémentaire	812,00 €	824,00 €	1,48	508,00 €	515,00 €	1,38

a bis) Utilisation de toutes les salles du Kursaal (grande salle + petit Kursaal + salle Colard + salle Proudhon + salle Risset + salle Pellegrin + salle Thevenot + salle Bidault + Foyer de la Danse + Ecole Ory - nom provisoire), **soit 10 salles** (cuisine comprise)

	Tarif normal		% augm.	Tarif associatif		% augm.
	2004	Propos. 2005		2004	Propos. 2005	
1 jour	2 020,00 €	2 050,00 €	1,49	1 266,00 €	1 280,00 €	1,11
2 jours	2 410,00 €	2 440,00 €	1,24	1 507,00 €	1 530,00 €	1,53
3 jours	2 836,00 €	2 880,00 €	1,55	1 837,00 €	1 860,00 €	1,25
4 jours	3 496,00 €	3 550,00 €	1,54	2 157,00 €	2 190,00 €	1,53
5 jours	4 314,00 €	4 380,00 €	1,53	2 655,00 €	2 690,00 €	1,32
par jour supplémentaire	830,00 €	840,00 €	1,20	513,00 €	520,00 €	1,36

b) Grande salle et Petit Kursaal (cuisine comprise)

	Tarif normal		% augm.	Tarif associatif		% augm.
	2004	Propos. 2005		2004	Propos. 2005	
1 jour	1 160,00 €	1 180,00 €	1,72	829,00 €	840,00 €	1,33
2 jours	1 392,00 €	1 410,00 €	1,29	995,00 €	1 010,00 €	1,51
3 jours	1 658,00 €	1 680,00 €	1,33	1 195,00 €	1 210,00 €	1,26
4 jours	1 990,00 €	2 020,00 €	1,51	1 426,00 €	1 445,00 €	1,33
5 jours	2 395,00 €	2 430,00 €	1,46	1 731,00 €	1 760,00 €	1,68
par jour supplémentaire	457,00 €	463,00 €	1,31	304,00 €	308,00 €	1,32

c) Grande salle seule (cuisine comprise)

	Tarif normal		% augm.	Tarif associatif		% augm.
	2004	Propos. 2005		2004	Propos. 2005	
1 jour	1 100,00 €	1 115,00 €	1,36	599,00 €	608,00 €	1,50
2 jours	1 257,00 €	1 275,00 €	1,43	785,00 €	796,00 €	1,40
3 jours	1 413,00 €	1 435,00 €	1,56	1 021,00 €	1 035,00 €	1,37
4 jours	1 728,00 €	1 755,00 €	1,56	1 256,00 €	1 275,00 €	1,51
5 jours	2 040,00 €	2 070,00 €	1,47	1 335,00 €	1 355,00 €	1,50
par jour supplémentaire	365,00 €	370,00 €	1,37	213,00 €	216,00 €	1,41

d) Petit Kursaal seul

	Tarif normal		% augm.	Tarif associatif		% augm.
	2004	Propos. 2005		2004	Propos. 2005	
1 jour	502,00 €	509,00 €	1,39	251,00 €	254,00 €	1,20
2 jours	803,00 €	815,00 €	1,49	402,00 €	408,00 €	1,49
3 jours	1 205,00 €	1 223,00 €	1,49	603,00 €	612,00 €	1,49
4 jours	1 606,00 €	1 630,00 €	1,49	804,00 €	816,00 €	1,49
5 jours	2 007,00 €	2 037,00 €	1,49	1 005,00 €	1 020,00 €	1,49
par jour supplémentaire	396,00 €	402,00 €	1,52	203,00 €	206,00 €	1,48

e) Petit Kursaal et salle Colard

	Tarif normal		% augm.	Tarif associatif		% augm.
	2004	Propos. 2005		2004	Propos. 2005	
1 jour	550,00 €	558,00 €	1,45	314,00 €	319,00 €	1,59
2 jours	880,00 €	893,00	1,48	503,00 €	510,00 €	1,39
3 jours	1 319,00 €	1 338,00 €	1,44	754,00 €	765,00 €	1,46
4 jours	1 759,00 €	1 785,00 €	1,48	1 006,00 €	1 021,00 €	1,49
5 jours	2 200,00 €	2 233,00 €	1,50	1 256,00 €	1 275,00 €	1,51
par jour supplémentaire	432,00 €	438,00 €	1,39	248,00 €	251,00 €	1,21

f) Petit Kursaal et ensemble des petites salles (Colard + Proudhon + Risset + Pellegrin + Thevenot + Bidault + Foyer de la Danse), soit 7 salles (cuisine non comprise)

	Tarif normal		% augm.	Tarif associatif		% augm.
	2004	Propos. 2005		2004	Propos. 2005	
1 jour	1 100,00 €	1 116,00 €	1,45	628,00 €	637,00 €	1,43
2 jours	1 727,00 €	1 753,00	1,51	943,00 €	957,00 €	1,48
3 jours	2 042,00 €	2 072,00 €	1,47	1 256,00 €	1 275,00 €	1,51
4 jours	2 514,00 €	2 552,00 €	1,51	1 571,00 €	1 595,00 €	1,53
5 jours	2 984,00 €	3 029,00 €	1,51	1 885,00 €	1 913,00 €	1,49
par jour supplémentaire	528,00 €	536,00 €	1,52	335,00 €	340,00 €	1,49

f bis) Petit Kursaal et ensemble des petites salles (Colard + Proudhon + Risset + Pellegrin + Thevenot + Bidault + Foyer de la Danse + École Ory), soit 8 salles (cuisine non comprise)

	Tarif normal		% augm.	Tarif associatif		% augm.
	2004	Propos. 2005		2004	Propos. 2005	
1 jour	1 130,00 €	1 147,00 €	1,50	648,00 €	657,00 €	1,39
2 jours	1 752,00 €	1 778,00	1,48	960,00 €	974,00 €	1,46
3 jours	2 062,00 €	2 093,00 €	1,50	1 268,00 €	1 287,00 €	1,50
4 jours	2 529,00 €	2 567,00 €	1,50	1 584,00 €	1 607,00 €	1,45
5 jours	2 994,00 €	3 039,00 €	1,50	1 890,00 €	1 918,00 €	1,48
par jour supplémentaire	548,00 €	556,00 €	1,46	350,00 €	355,00 €	1,43

Grille de tarifs tenant compte de la mise à disposition d'une salle supplémentaire (Ecole Ory) quand cette dernière sera rénovée.

g) Grand Kursaal, Petit Kursaal, salle Proudhon (cuisine comprise)

	Tarif normal		% augm.	Tarif associatif		% augm.
	2004	Propos. 2005		2004	Propos. 2005	
1 jour	1 335,00 €	1 355,00 €	1,50	864,00 €	877,00 €	1,50
2 jours	1 571,00 €	1 595,00	1,53	1 100,00 €	1 116,00 €	1,45
3 jours	1 886,00 €	1 915,00 €	1,54	1 335,00 €	1 355,00 €	1,50
4 jours	2 200,00 €	2 230,00 €	1,36	1 571,00 €	1 595,00 €	1,53
5 jours	2 514,00 €	2 560,00 €	1,83	1 886,00 €	1 914,00 €	1,48
par jour supplémentaire	457,00 €	463,00 €	1,31	345,00 €	350,00 €	1,45

5. Présentation de spectacle

	Petit Kursaal					% augm.
	Tarif professionnel (1)		% augm.	Tarif culturel (2)		
	2004	Propos. 2005		2004	Propos. 2005	
Forfait 4 heures	314,00 €	318,00 €	1,27	157,00 €	159,00 €	1,27
Forfait 1 jour (12 heures)	628,00 €	637,00	1,43	385,50 €	391,00 €	1,43
Forfait 2 jours	1 100,00 €	1 117,00 €	1,55	710,00 €	720,00 €	1,41
Forfait 3 jours	1 571,00 €	1 594,00 €	1,46	1 015,00 €	1 030,00 €	1,48
Dépassement horaire	78,50 €	79,50 €	1,27	78,50 €	79,50 €	1,27
par jour supplémentaire	507,00 €	514,00 €	1,38	203,00 €	206,00 €	1,48

Caution : équivalente au montant de la location.

	Grand Kursaal					% augm.
	Tarif professionnel (1)		% augm.	Tarif culturel (2)		
	2004	Propos. 2005		2004	Propos. 2005	
Forfait 1 jour (16 heures)	1 510,00 €	1 532,00 €	1,46	558,00 €	566,00 €	1,43
Forfait 2 jours	2 030,00 €	2 060,00 €	1,48	964,00 €	979,00 €	1,56
Forfait 3 jours	2 639,00 €	2 679,00 €	1,52	1 319,00 €	1 339,00 €	1,52
Dépassement horaire	94,50 €	96,00 €	1,59	78,50 €	79,50 €	1,27
par jour supplémentaire	812,00 €	824,00 €	1,48	406,00 €	412,00 €	1,48

Caution : équivalente au montant de la location.

(1) Tarif professionnel : Organismes professionnels titulaires de licences d'entrepreneurs de spectacles présentant les spectacles créés par des tiers et toutes manifestations à caractère commercial.

(2) Tarif culturel : Organismes présentant des spectacles amateurs - Organismes présentant leurs propres créations et titulaires de licences d'entrepreneurs de spectacles.

6. Salles du Kursaal : participation à l'entretien dans le cas de gratuité

La gratuité de location des salles du Kursaal peut être accordée par le Maire ou l'Adjoint délégué pour :

- les manifestations organisées par les administrations d'État, les collectivités territoriales et établissements publics ainsi que par le COS de la Ville de Besançon et l'ASMB,
- les manifestations dont les bénéfices sont reversés à des oeuvres caritatives,
- les manifestations organisées par des associations non subventionnées par la Ville de Besançon.

Dans ce cas, il est proposé une participation à l'entretien des salles :

Tarif journalier	2004	Propositions 2005	% augmentation
Grand Kursaal	122,00 €	124,00 €	1,64
Petit Kursaal	91,00 €	92,00 €	1,10
Colard	61,00 €	62,00 €	1,64
Proudhon	71,00 €	72,00 €	1,41
Risset	30,50 €	31,00 €	1,64
Thevenot	15,20 €	15,40 €	1,32
Pellegrin	15,20 €	15,40 €	1,32
Bidault	15,20 €	15,40 €	1,32
Foyer de la Danse	30,50 €	31,00 €	1,64
Ecole Ory (nom provisoire)	18,00 €	18,00 €	0,00

XII - Salles gérées par le Service Action Culturelle

	2004		Propositions 2005			
	Tarif professionnel	Tarif associatif/culturel	Tarif professionnel	% augm.	Tarif associatif/culturel	% augm.
Opéra-Théâtre						
Pour une représentation	1 500,00 €	590,00 €	1 500,00 €	0,00	590,00 €	0,00
Pour un montage-répétition + versement de 5 % sur recette brute supérieure à 6 000 €	750,00 €	435,00 €	750,00 €	0,00	435,00 €	0,00
Caution : identique au prix de location pratiqué.						

XIII - Extraction du fichier électoral

Support	Tarifs 2004	Propositions 2005
Support papier format A4	0,18 € par page	0,18 € par page
Support numérique :		
. disquette	1,83 €	1,83 €
. cédérom	2,75 €	2,75 €
Support adhésif papier (étiquettes) - pour 1 000 étiquettes	6,25 €	6,25 €

XIV - Photocopies**Tarif général**

Il est proposé 0,15 € (tarif unitaire pour format A3 ou A4).

XV - Espaces Publics Numériques

Catégories	Tarif annuel
- de 18 ans (Ville et CAGB)	gratuit
- de 26 ans (Carte Jeune)	gratuit
+ de 18 ans (Ville et CAGB)	13,00 €
- de 18 ans (hors Ville et CAGB)	10,00 €
+ de 18 ans (hors Ville et CAGB)	30,00 €
Bisontins à faibles ressources (bénéficiaires RMI , RMA, CMU, carte ANPE pour les - de 25 ans ou carte bus GINKO)	6,00 €
Utilisateurs occasionnels (tarif par heure)	2,00 €
Remplacement carte perdue	1,50 €
Ateliers thématiques (par heure)	1,50 €
Mise à disposition de consommables :	
- Cdrom	1,50 €
- Dvdrom	3,00 €
- Disquette	0,45 €
- Impression page A4 noir et blanc	0,15 €
- Impression page A4 couleur	0,60 €
- Cartes nominatives :	
20 unités	3,00 €
40 unités	6,00 €
60 unités	9,00 €

XVI - Vie Associative

Centre 1901 - Maison des Associations

A. Inscription aux stages de formation organisés par le Centre 1901 :

15,50 € / jour (tarif identique à 2004)

7,75 € / demi-journée (tarif identique à 2004).

B. Photocopies laser destinées aux associations : (sur copieur couleur connecté sur PC ou MAC)

* intervention de l'opérateur : 6,35 € / intervention (identique à 2004)

* le tarif unitaire des photocopies varie selon le nombre total d'exemplaires :

Photocopies	1 ex. à 99 ex.	Plus de 100 ex.
A4 - noir	0,12 €	0,10 €
A4 - noir recto/verso	0,25 €	0,20 €
A3 - noir	0,18 €	0,15 €
A3 - noir recto/verso	0,37 €	0,31 €
A4 - couleur	0,36 €	0,25 €
A4 - couleur recto/verso	0,71 €	0,51 €
A3 - couleur	0,61 €	0,41 €
A3 - couleur recto/verso	1,22 €	0,81 €

C. Cartes photocopies destinées aux associations

- Carte 1 000 photocopies : 46 € (tarif identique à 2004).

D. Assistance technique, formation et prestations assurées par le personnel du secteur graphisme :

25,40 €/heure (identique à 2004)

E. Forum des Associations

- location d'un stand associatif : 60 €

- location d'un stand commercial : 450 €

- encart publicitaire sur plaquette : 1 page : 200 € - ½ page : 120 €

XVII - École Régionale des Beaux-Arts

Les tarifs proposés sont identiques à ceux de 2004.

A. Droits d'inscription au concours d'entrée : 15 €.

B. Tarif des photocopies pour les étudiants de l'École Régionale des Beaux-Arts

Dans le cadre des travaux qu'ils effectuent pendant leur scolarité, les étudiants de l'École Régionale des Beaux-Arts sont contraints de faire beaucoup de photocopies sur le copieur de l'établissement.

Il est proposé : 0,05 € (tarif unitaire pour format A3 ou A4).

XVIII - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et Musée du Temps**A. Entrées et animations**

Publics	Droits d'entrée Visite libre des musées	Service des publics
	Billet d'entrée pour les musées de la Boucle (Musée des Beaux-Arts et Musée du Temps)	Visites guidées, ateliers, animations programmés Tarif par musée
Du lundi au vendredi : - individuels adultes	5 €	1,50 €
Du lundi au samedi : - Personnes de plus de 60 ans - Amis des Musées hors Besançon - Habitants des villes jumelées - Cartes CTB Sésame - COS Ville de Besançon	2,50 €	1,50 €
Le samedi : - tous publics	2,50 €	1,50 €
Dimanche et jours fériés : - tous publics	gratuit	Visite dimanche après-midi : gratuite
Tous les jours de la semaine : - groupe maternelle	gratuit	gratuit
- Groupes scolaires - Moins de 18 ans - Étudiants (carte) - Association des Amis des différents musées de Besançon, partenaires (associatifs, scientifiques, sportifs, institutionnels, entreprises...) - Familles nombreuses - Enseignants accompagnateurs - Handicapés et accompagnateurs - Membres de l'ICOM (carte) - Journalistes (cartes) - Bénéficiaire du RMI et RMA - Demandeurs d'emploi	gratuit	1,50 €
- Partenariat formalisé avec secteur social	gratuit	gratuit
- Groupes en visite guidée assurée par l'Office du Tourisme et le service Ville d'Art et d'Histoire	gratuit	Visites prises en charge par l'organisme
- Groupe : de 10 à 30 personnes	Géré par l'Office du Tourisme par conventionnement ou 2,50 € par personne et par musée	Géré par l'Office du Tourisme par conventionnement ou dans le cadre de partenariat Forfait : 75 € (cadre manifestation)

B. Moulages en vente au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

Reconduction des tarifs 2004

	Moulages	Tarifs 2005
1	Hache à douille	7,00 €
2	Oeil Oudjat	7,00 €
3	Lampe à huile	7,00 €
4	Petit chaouabti	8,50 €
5	Lampe Pompéï	8,50 €
6	Assiette	8,50 €
7	Dieu Mars	12,00 €
8	Oenochoe anthropomorphe	14,50 €
9	Sekmet	14,50 €
10	Scarabée égyptien (résine)	14,50 €
11	Buste enfant (résine)	14,50 €
12	Petit taureau à 3 cornes	14,50 €
13	Armoiries	14,50 €
14	Christ en croix	14,50 €
15	Petit buste Victor Hugo	15,00 €
16	Dieu à l'Oiseau	17,00 €
17	Mercure gaulois	17,00 €
18	Tête de chat	17,00 €
19	Amour à l'arc	17,00 €
20	Vénus baigneuse	17,00 €
21	Minerve	17,00 €
22	Vénus debout	17,00 €
23	Poignard danois	19,00 €
24	Bacchus	19,00 €
25	Grand chaouabti	19,00 €
26	Epona	19,00 €
27	Mercure drapé	19,00 €
28	Brûle-parfum (résine)	19,00 €
29	Doryphore	19,00 €
30	Vase céramique	19,00 €
31	Petit vase	19,00 €
32	Faucon	23,00 €
33	Grand vase	23,00 €
34	Taureau Apis	23,00 €
35	Déesse Rome	25,00 €
36	Eclosion d'Harpocrate	25,00 €
37	Défense	25,00 €
38	Tête de mule	25,00 €
39	Mercure nu	25,00 €
40	Main de Victor Hugo	25,00 €
41	Lampe à huile Herculaneum	33,50 €
42	Mercure demi-nu	33,50 €
43	Tête de mule sur socle	33,50 €
44	Chouette par Pompon	33,50 €
45	Bas-relief égyptien	44,50 €
46	Osiris	44,50 €

47	Dieu au maillet	44,50 €
48	Aigle de Besançon	44,50 €
49	Ours par Pompon	44,50 €
50	Oie par Pompon	44,50 €
51	Panthère par Pompon	44,50 €
52	Léda et le cygne	50,00 €
53	Isis allaitant Horus	50,00 € (tarif minoré)
54	Tête de taureau	50,00 €
55	Tête de taureau sur socle	63,00 €
56	Tête d'enfant sur socle	63,00 €
57	Tête égyptienne	71,50 €
58	Enfant endormi	71,50 €
59	Idole par Louis Hertig	75,00 €
60	Victor Hugo de Rodin	75,00 €
61	Tête grecque sur socle	75,00 €
62	Tête égyptienne sur socle	100,00 €
63	Rêverie	120,00 €
64	La faneuse	130,00 €
65	Auqamanile	130,00 €
66	Faune	140,00 €
67	Tête d'italienne	120,00 €
68	L'Histoire	223,00 €
69	Buste de Marguerite Jouffroy	223,00 €
70	Vierge à l'enfant	223,00 €
71	Sirène de Lullier	380,00 €
72	Grande Vierge à l'enfant	380,00 €
73	Taureau d'Avrigney	380,00 €
74	Grande Vierge à l'enfant	590,00 €
75	Sirène de Lullier	590,00 €
Nouveau moulages proposés à la vente en décembre 2004		
76	Telesphore	12,00 €
77	Griffon gallo-romain	23,00 €
78	Hercule, bronze d'après l'Hercule Farnèse	25,00 €
79	Enfant tenant un poisson	25,00 €
80	Le secret de Pierre-Félix Fix-Masseau	25,00 €
81	Bacchus couronné	25,00 €
82	Vénus	33,50 €
83	Ephèbe debout se tenant la tête	33,50 €

C. Publications et affichettes en vente au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

Afin d'écouler les anciennes publications du Musée qui se vendent très difficilement (les catalogues d'expositions passées ne sont plus dans l'actualité, certains autres ouvrages ont un peu vieilli, etc.), il est proposé de solder ces ouvrages en vente à la boutique du Musée. Par ailleurs, le Musée pourrait également s'associer au «désherbage» (vente d'ouvrages d'occasion) organisé par la Bibliothèque Municipale.

Titre de la publication	Tarif 2004	Propositions 2005
Lartigue ou le plaisir de la photographie	15,00 €	15,00 €
Les dessins du Musée	20,00 €	20,00 €
Victor Hugo vu par Rodin	30,00 €	15,00 €
Yan-Pei Ming (première édition)	30,00 €	15,00 €
Gustave Courbet et la Franche-Comté	20,00 €	15,00 €
De Bellini à Bonnard	18,29 €	10,00 €
Quatre sculpteurs oubliés	18,29 €	10,00 €
Les Aïnus	18,29 €	10,00 €
Voisin Delacroix	5,00 €	5,00 €
Jean Gigoux	5,00 €	5,00 €
La levrette et le financier	5,00 €	5,00 €
Collections du haut Moyen age	10,00 €	5,00 €
Loin du sable	10,00 €	5,00 €
Le carnyx et la lyre	10,00 €	5,00 €
Nos petites Amériques	10,00 €	5,00 €
Elèves d'Ingres - Dessins	9,15 €	5,00 €
Dessins flamands et hollandais Rubens - Rembrandt	9,15 €	5,00 €
Affichettes d'expositions	3,00 €	3,00 €

D. Objets et publications en vente au Musée du Temps

Titre de la publication	Prix 2004	Prix 2005	% augm.
Flacon gélules «vie et amour éternelle»	12,00 €	12,00 €	0,00
Jardin portatif bouteille «petit monde»	6,00 €	6,00 €	0,00
Calendrier boîte bois 50 ans	22,50 €	22,50 €	0,00
Boîte calendrier renaissance	18,30 €	18,30 €	0,00
Calendrier laiton 50 ans 5,5 cm	8,00 €	8,00 €	0,00
Globe à suspendre, table navigateur	110,00 €	110,00 €	0,00
Sphère armillaire	150,00 €	150,00 €	0,00
Paire mini-globes la terre et les cieux	18,00 €	18,00 €	0,00
Globe boule à suspendre	3,00 €	3,00 €	0,00
Globe age of exploration à suspendre	7,00 €	9,00 €	28,00
Globe R. Vaugondy en boîte 14 cm	25,00 €	25,00 €	0,00
Globe R. Vaugondy en boîte 8,5 cm petit	10,00 €	10,00 €	0,00
Globe table terrestre	248,00 €	248,00 €	0,00
Globe Vaugondy noir ou ivoire 12 cm	-	9,00 €	nouveau
Globe Vaugondy noir ou ivoire 14 cm	-	12,00 €	nouveau

Titre de la publication	Prix 2004	Prix 2005	% augm.
Globe Vaugondy noir ou ivoire 18 cm	-	18,00 €	nouveau
Support globe	-	9,00 €	nouveau
Ballon plus léger que l'air 18 cm	25,00 €	25,00 €	0,00
Ballon petit diamètre 8,5 cm	10,00 €	10,00 €	0,00
Ballon royal aéro grand diamètre 32 cm	50,00 €	50,00 €	0,00
Soleil et lune balancier	50,00 €	50,00 €	0,00
Père-Noël balancier	-	60,00 €	nouveau
Père-Noël Victorien	-	50,00 €	nouveau
Porte-clé du millénaire	3,40 €	3,40 €	0,00
Sablier laiton 30 minutes	55,00 €	55,00 €	0,00
Moulage main Victor Hugo	25,00 €	25,00 €	0,00
Moulage buste Victor Hugo Rodin	75,00 €	75,00 €	0,00
Moulage sirène	358,50 €	308,00 €	- 14,08
Moulage petit buste Victor Hugo	15,00 €	15,00 €	0,00
Calendrier ours et couronne étoilée	8,95 €	8,95 €	0,00
Calendrier sapin 3 cloches et anges	5,90 €	5,90 €	0,00
Kill time carnet 64 pages	13,00 €	13,00 €	0,00
Kill a lot of time carnet 128 pages	20,00 €	20,00 €	0,00
Automate timberkits wawe machine	50,00 €	50,00 €	0,00
Horloge bois	6,00 €	6,00 €	0,00
Mikado mm plumier	23,00 €	19,00 €	- 17,00
Mikado pm noir et blanc	7,60 €	7,60 €	0,00
Gyroscope pm	6,00 €	6,00 €	0,00
Gyroscope original	11,00 €	11,00 €	0,00
Toupie magnétique	8,00 €	8,00 €	0,00
Mémo remember	16,00 €	16,00 €	0,00
Presse-fleurs 10 x 10 cm	10,00 €	10,00 €	0,00
Engrenage fleurs	13,00 €	13,00 €	0,00
Cubes ville	37,00 €	37,00 €	0,00
Ballon arc en ciel 23 cm	7,00 €	6,00 €	- 14,00
Zoom ballon	53,00 €	39,00 €	- 26,00
Voiture ballon	4,00 €	4,00 €	0,00
Coccinelle métal rouge	10,00 €	10,00 €	0,00
Manège métal globe	21,00 €	21,00 €	0,00
Pendentif courbe de l'infini	-	13,00 €	nouveau
Pendentif clocher comtois + chaîne	-	33,00 €	nouveau
Pendentif ampoule quartz + chaîne	-	26,00 €	nouveau
Pin's montre molle	-	18,00 €	nouveau
Pendentif lune étoile + chaîne	-	24,00 €	nouveau
Boucle d'oreilles clou lune étoile	-	11,00 €	nouveau
Boucle d'oreilles pendante lune étoile	-	22,00 €	nouveau
Bracelet étoile pierre	-	34,00 €	nouveau
Collier étoile pierre	-	38,00 €	nouveau
Boucle d'oreilles pendante étoile pierre	-	29,00 €	nouveau
Collier cinq quartz	-	40,00 €	nouveau
Boucle d'oreilles pendante rigide quartz	-	18,00 €	nouveau
Pendantif animaux argent	-	25,00 €	nouveau
Bougie atelier horloger	6,00 €	6,00 €	0,00

Titre de la publication	Prix 2004	Prix 2005	% augm.
Bougie compte heure	3,00 €	3,00 €	0,00
Calendrier perpétuel métal	10,00 €	10,00 €	0,00
Minuteur électronique plastique blanc	23,00 €	23,00 €	0,00
Minuteur (modèles assortis)	6,00 €	6,00 €	0,00
Sablier mini olive 60*30 pyrex	6,40 €	6,40 €	0,00
Sablier olive plat 150*65 pyrex	18,00 €	18,00 €	0,00
Sablier olive 34 cm bouts plats	40,00 €	40,00 €	0,00
Sablier 80*14 mm 3 minutes arrondis	1,50 €	1,50 €	0,00
Sablier colonne bois 10 cm	4,60 €	4,60 €	0,00
Sablier 3 colonnes bois 170*90 minutes	12,00 €	12,00 €	0,00
Sablier pulsomètre 15 secondes	1,00 €	1,00 €	0,00
Boîte caramels	4,00 €	4,00 €	0,00
Journal famille, naissance ou grands-parents	22,00 €	22,00 €	0,00
Cartes postales diverses EMJ	1,00 €	1,00 €	0,00
Globe terrestre cristal support bois	28,00 €	28,00 €	0,00
Toupie décisionnaire en métal	11,00 €	11,00 €	0,00
Sablier aluminium	15,00 €	15,00 €	0,00
Stylo bille métal flexible	12,00 €	12,00 €	0,00
Stylo bille Shark métal chromé ou mat	18,00 €	18,00 €	0,00
Sticker blister petit modèle	2,00 €	2,00 €	0,00
Sticker blister grand modèle 15*15	3,50 €	3,50 €	0,00
Sticker luminescent	3,00 €	3,00 €	0,00
Boîte de 42 billes	9,00 €	9,00 €	0,00
Toupie de verre	24,00 €	24,00 €	0,00
Presse-fleurs	-	15,00 €	nouveau
Boule cristal petite 80 mm + support	46,00 €	46,00 €	0,00
Boule cristal moyenne 100 mm + support	60,00 €	60,00 €	0,00
Boule cristal grande 120 mm + support	100,00 €	100,00 €	0,00
Presse-papiers bulles petite 80 mm	36,00 €	36,00 €	0,00
Presse-papiers bulles moyenne 100 mm	43,00 €	43,00 €	0,00
Presse-papiers spirales 80 mm	48,00 €	48,00 €	0,00
Porte-clés boule musicale	3,00 €	3,00 €	0,00
Horloge en mousse coloris assortis	20,00 €	20,00 €	0,00
Dessous de plat cuillère et pâtes	16,00 €	16,00 €	0,00
Calendrier marbre diamètre 115	19,00 €	19,00 €	0,00
Calendrier marbre ou bois diamètre 75	10,70 €	10,70 €	0,00
Cadran solaire diamètre 75	14,50 €	14,50 €	0,00
Sablier laiton h 90	10,30 €	10,30 €	0,00
Sablier laiton h 80	23,00 €	23,00 €	0,00
Presse-papiers point suspension bronze	60,00 €	60,00 €	0,00
Porte-clés animal préhistoire	-	5,50 €	nouveau
Porte-clés tortue	-	5,50 €	nouveau
Lièvre ou tortue 20 cm	17,00 €	17,00 €	0,00
Lièvre 15 cm ou animal préhistoire 20 cm	-	12,00 €	nouveau
Lièvre douceur	-	7,00 €	nouveau
Tortue de mer	-	13,00 €	nouveau
Cadran solaire horizontal	22,00 €	22,00 €	0,00
Cadran solaire vertical	45,00 €	45,00 €	0,00

Titre de la publication	Prix 2004	Prix 2005	% augm.
Multi-cadran	75,00 €	75,00 €	0,00
Jeu d'Albert et jeu Paeva	38,00 €	38,00 €	0,00
Mini-cadre	4,00 €	4,00 €	0,00
Bouton manchettes	15,00 €	15,00 €	0,00
Globe puzzle	34,00 €	34,00 €	0,00
Pendule chat	15,00 €	15,00 €	0,00
Minuteur UFO	12,00 €	12,00 €	0,00
Toupie décision maker	-	9,00 €	nouveau
Ampoule «happy birthday» et «I love you»	3,00 €	3,00 €	0,00
Sel et poivre tortue	23,00 €	23,00 €	0,00
Lampe tortue	25,00 €	25,00 €	0,00
Porte-clés solitaire	12,00 €	12,00 €	0,00
Sablier triple 3-4-5 minutes	15,00 €	15,00 €	0,00
Sablier triple 5-10-15 minutes	20,00 €	20,00 €	0,00
Horloge fleur	5,00 €	5,00 €	0,00
Cadre photo arbre généalogique	17,00 €	17,00 €	0,00
Calendrier tissu	34,00 €	34,00 €	0,00
Semainier horloge	47,00 €	47,00 €	0,00
Collier La Perle Rare	85,00 €	85,00 €	0,00
Collier La Perle Rare	110,00 €	110,00 €	0,00
Boule calendrier	-	7,00 €	nouveau
Globe terrestre transparent «simplicity»	110,00 €	110,00 €	0,00
Globe terrestre «homeworld»	230,00 €	230,00 €	0,00
Horloge globe avion	-	39,00 €	nouveau
Minuteur oeuf	-	8,00 €	nouveau
Sphère galerie 2 pièces	21,90 €	21,90 €	0,00
Boule de feu 2 pièces	37,90 €	37,90 €	0,00
Carafon à pipettes 150 ml 2 pièces	27,50 €	27,50 €	0,00
Pendentif cristal de roche goutte	4,50 €	4,50 €	0,00
Collier cristal de roche	10,00 €	10,00 €	0,00
Bracelet cristal de roche	6,00 €	6,00 €	0,00
Bracelet cristal et pierres	8,00 €	8,00 €	0,00
Pendentif cristal de roche long	3,50 €	3,50 €	0,00
Collier cristal et pierres	15,00 €	15,00 €	0,00
Pendentif cristal monture dorée	7,00 €	7,00 €	0,00
Cristal de roche socle bois petit	4,60 €	4,60 €	0,00
Cristal de roche socle bois grand	6,30 €	6,30 €	0,00
Bonsaï minéraux	20,00 €	20,00 €	0,00
Minéraux divers	28,00 €	28,00 €	0,00
Porte-clés pierre roulée	6,30 €	6,30 €	0,00
Chocolats boîte 250 g	18,20 €	18,20 €	0,00
Chocolats boîte 375 g	26,10 €	26,10 €	0,00
Chocolats boîte 500 g	33,95 €	33,95 €	0,00
CP Palais Granvelle lot de 7	3,00 €	3,00 €	0,00
Publication Musée du Temps	5,00 €	5,00 €	0,00
Besançon horloger (publication)	25,90 €	25,90 €	0,00
Figurine argile Musée du Temps	8,00 €	8,00 €	0,00
Éventail Musée du Temps	2,00 €	2,00 €	0,00
Carnet Musée du Temps grand	5,00 €	5,00 €	0,00
Carnet Musée du Temps petit	3,00 €	3,00 €	0,00
Sablier Musée du Temps	12,00 €	12,00 €	0,00

Titre de la publication	Prix 2004	Prix 2005	% augm.
Globe terrestre gonflable	7,00 €	7,00 €	0,00
Pendule à l'envers	13,00 €	13,00 €	0,00
Construis ta pendule	17,00 €	17,00 €	0,00
Casse-tête métal	2,00 €	2,00 €	0,00
Bébé cirage	4,50 €	4,50 €	0,00
Puzzle blanc pour masochiste	8,00 €	8,00 €	0,00
Carte puzzle blanc	3,00 €	3,00 €	0,00
Boîte à musique horloge	40,00 €	40,00 €	0,00
Mobile science fiction	16,00 €	16,00 €	0,00
Mobile métamorphose	24,00 €	24,00 €	0,00
Mobile la vie et le fil	38,00 €	38,00 €	0,00
Horloge pédagogique M. Clock	15,00 €	15,00 €	0,00
La petite horloge	11,00 €	11,00 €	0,00
Village miniature petit modèle	4,50 €	4,50 €	0,00
Village miniature grand modèle 42 pièces	11,00 €	11,00 €	0,00
Sablier avec brosse à dents	7,00 €	7,00 €	0,00
Sablier coloré une tête	5,00 €	5,00 €	0,00
Sablier coloré ou naturel	6,00 €	6,00 €	0,00
CD sablier	13,00 €	13,00 €	0,00
Carte voeux multiple à cocher	1,20 €	1,20 €	0,00
Horloge «point d'heure»	38,00 €	38,00 €	0,00
Jeu de cartes invisibles	8,00 €	8,00 €	0,00
Mètre «2000 ans d'histoire»	18,00 €	18,00 €	0,00
Mètre histoire de l'art	20,00 €	20,00 €	0,00
Clé des noix	7,00 €	7,00 €	0,00
Arbre généalogique 4 générations	7,00 €	7,00 €	0,00
Objet mécanique à remonter petit modèle	13,00 €	13,00 €	0,00
Objet mécanique moyen modèle	14,50 €	14,50 €	0,00
Objet mécanique grand modèle	19,00 €	19,00 €	0,00
Carte de voeux crayon dé	3,00 €	3,00 €	0,00
Élastiques marque-page lot de 3	7,00 €	7,00 €	0,00
Toise Théo	14,50 €	14,50 €	0,00
Toise Théophil	18,30 €	18,30 €	0,00
Clock pack (divers modèles)	20,00 €	20,00 €	0,00
Card birthday et new jeay	1,50 €	1,50 €	0,00
Collier câble argent pincé quartz	-	15,00 €	nouveau
Bracelet câble argent pincé quartz	-	7,00 €	nouveau
Boucle d'oreilles câble argent pincé quartz	-	8,00 €	nouveau
Pendentif argent + chaîne	-	24,00 €	nouveau
Boucle d'oreilles argent	-	29,00 €	nouveau
Chaîne serpent	-	5,00 €	nouveau
Calendrier des lunes	-	11,00 €	nouveau
Dé lucky sachet de 3	4,00 €	4,00 €	0,00
Parapluie «le soleil revient dans 10 mn»	50,00 €	38,00 €	- 24,00
Crayon de papier	0,80 €	0,80 €	0,00
Globe symbol 30 cm	43,00 €	43,00 €	0,00
Calendrier colonnes du temps	30,00 €	30,00 €	0,00
Star globe	27,00 €	27,00 €	0,00
Tiptop porte-photo magnétique	4,50 €	4,50 €	0,00
Planétaire Planética	35,00 €	35,00 €	0,00
Chercheur d'étoiles StarPocket coloris assortis	30,00 €	30,00 €	0,00
Pendule lunaire Galiléa	54,00 €	54,00 €	0,00

Titre de la publication	Prix 2004	Prix 2005	% augm.
Stellarscope	32,00 €	32,00 €	0,00
Vice-vesa, sphère céleste ou terrestre aimantée	11,00 €	8,00 €	- 27,00
Coccinelle jouet intelligent	23,00 €	23,00 €	0,00
Pendentif céramique	3,00 €	3,00 €	0,00
Carreau céramique citation 15*15 cm	20,00 €	20,00 €	0,00
Carreau céramique Boucle du Doubs	29,00 €	29,00 €	0,00
Montre Musée du Temps Swatch	50,00 €	35,00 €	- 30,00
BO une roue de pendule	10,00 €	10,00 €	0,00
BO deux roues de pendule	14,00 €	14,00 €	0,00
BO trois roues de pendule	16,00 €	16,00 €	0,00
Pendentif une roue de pendule	14,00 €	14,00 €	0,00
BO cadran de montre	18,00 €	18,00 €	0,00
Réveil mécanique Vedette noir ou blanc	22,00 €	22,00 €	0,00
Réveil mécanique cloches chromé/cuivré	26,00 €	26,00 €	0,00
Coffret bois 9 tournevis	45,00 €	45,00 €	0,00
Socle tournant de 9 tournivis	40,00 €	40,00 €	0,00
Loupe à oeil alu n° 2.5-4x	7,00 €	7,00 €	0,00
Layette d'établi	38,00 €	38,00 €	0,00
Présentoir montre laiton serrage haut €t côté	26,00 €	26,00 €	0,00
Couteau horloger minathor Bergeron	128,00 €	128,00 €	0,00
Présentoir montre cloche	15,00 €	15,00 €	0,00
Marteau horloger acier 50 mm	13,00 €	13,00 €	0,00
Porte-clés tournevis	4,00 €	4,00 €	0,00
Porte-clés roue	1,50 €	1,50 €	0,00
Dé bois	2,00 €	2,00 €	0,00
Boîte dents de lait petite	4,50 €	4,50 €	0,00
Boîte dents de lait grande	6,00 €	6,00 €	0,00
Sablier buis	4,00 €	4,00 €	0,00
Toupie bois mini	0,50 €	0,50 €	0,00
Toupie bois petite	1,00 €	1,00 €	0,00
Toupie bois moyenne	2,00 €	2,00 €	0,00
Toupie bois grande	3,00 €	3,00 €	0,00
Pendulette prisme et cadre «space clock»	29,00 €	29,00 €	0,00
Bouteille de poche «M. Flat»	25,00 €	25,00 €	0,00
Presse-papier loupe horaire mondiale	17,00 €	17,00 €	0,00
Disque time zoner	8,00 €	8,00 €	0,00
Porte-clés de mini roulette Montécarlo	6,00 €	6,00 €	0,00
Pince-mi pince-moi	1,70 €	1,70 €	0,00
Vase cache-cache carton boule	14,00 €	14,00 €	0,00
Horloge puzzle	10,00 €	10,00 €	0,00
Jeu descendeur animaux bois	5,00 €	5,00 €	0,00
Petits jeux enfant	3,00 €	3,00 €	0,00
Toupie	2,00 €	2,00 €	0,00
Toupie serpent	3,00 €	3,00 €	0,00
Animaux métal clic-clas	-	1,00 €	nouveau
Jeu de patience en bois	-	3,50 €	nouveau
Montre en bois	2,00 €	2,00 €	0,00
Crayon papier personnage sur ressort	-	2,00 €	nouveau
Canard tricycle	15,00 €	15,00 €	0,00
Tracteur à vitesse avec remorque	26,00 €	26,00 €	0,00
Robot métal petit	8,00 €	8,00 €	0,00
Mini loco métal	4,00 €	4,00 €	0,00

Titre de la publication	Prix 2004	Prix 2005	% augm.
Boeing métal	5,00 €	5,00 €	0,00
Calendrier le mètre du temps	30,00 €	30,00 €	0,00
Horloge boulier	20,00 €	20,00 €	0,00
Jeu patience «les drôles de jeux»	12,00 €	12,00 €	0,00
Montre senestre homme ou dame	80,00 €	80,00 €	0,00
Bracelet montre senestre homme ou dame	12,00 €	12,00 €	0,00
Cadre escargot	14,00 €	14,00 €	0,00
Oreiller «moi j'aime...la sieste»	16,00 €	16,00 €	0,00
Photophores set de 4	18,00 €	14,00 €	- 22,00
Carnet motif brodé	6,00 €	4,50 €	- 25,00

E. Tarif des prestations techniques effectuées par l'atelier de moulage des musées

25 € ou 33 € selon la complexité de réalisation du moule et selon la difficulté et la subtilité d'exécution de la patine.

XIX - Bibliothèques

A. Droits d'abonnement tous supports

	2004	Propos. 2005	% augm.
<i>a) Abonnement annuel :</i>			
. moins de 18 ans :			
Bisontins	gratuit	gratuit	-
Communauté d'Agglomération	gratuit	gratuit	-
Autres	10,00 €	10,00 €	0,00
. à partir de 18 ans :			
Bisontins	13,00 €	13,00 €	0,00
Communauté d'Agglomération	13,00 €	13,00 €	0,00
Autres	30,00 €	30,00 €	0,00
- Bisontins à faibles ressources (sur présentation carte RMI, pour les plus de 25 ans, carte ANPE pour les moins de 25 ans ou carte bus Ginko)	6,00 €	6,00 €	
<i>b) Impression d'écran (Internet, cédéroms, traitement de texte...)</i>			
. A4 - noir et blanc (unité)	0,15 €	0,15 €	0,00
. A4 - couleur (unité)	0,60 €	0,60 €	0,00
. Cartes nominatives :			
20 unités	3,00 €	3,00 €	0,00
40 unités	6,00 €	6,00 €	0,00
60 unités	9,00 €	9,00 €	0,00
<i>c) Remplacement pour carte perdue</i> (pendant la durée de validité de l'abonnement) :			
. jusqu'à 18 ans (abonnés toutes zones géographiques)	2,00 €	1,50 €	- 25,00
. plus de 18 ans (abonnés toutes zones géographiques)	2,00 €	1,50 €	- 25,00
<i>d) Remplacement boîtier pochette CD (tous abonnés)</i>			
	1,00 €	1,00 €	0,00
Facturation documents non rendus :			
. livres de poches, livres d'enfant, BD, cassettes, revues	12,00 €	12,00 €	0,00
. nouveaux romans, essais documentaires, CD, livres, cassettes, partitions, vidéo	20,00 €	20,00 €	0,00
. beaux livres, ouvrages reliés avec planches, CD Rom, DVD	50,00 €	50,00 €	0,00

B. Droits de reproductions réservées aux activités de recherche*a) Diapositives*

	2004	Propositions 2005
Duplication de diapositive	4,00 € l'unité	4,00 € l'unité

b) Fichiers numériques et impression sur papier A4 et sous réserve qu'il existe déjà une copie de substitution du document

Fichier numérique fourni sur CD vierge (sauf miniature de manuscrit) Nombre de reproduction limité à 20 quand il s'agit d'un ouvrage	2004		Propositions 2005	
	Reproduction en aucun cas destiné à diffusion ou à publication	Reproduction pour diffusion ou publication	Reproduction en aucun cas destiné à diffusion ou à publication	Reproduction pour diffusion ou publication
Première image	5,00 € l'unité	(1)	5,00 € l'unité	20,00 € l'unité
Images suivantes		(1)	0,50 € l'unité	5,00 € l'unité

(1) Toute autre demande de reproduction fera l'objet d'un devis spécifique par la Bibliothèque.

Impression d'après microfilm ou image numérisée sur papier A4	2004	Propositions 2005
A4 noir et blanc	1,00 € l'unité	1,00 € l'unité
A4 couleurs d'après fichier numérisé	2,00 € l'unité	2,00 € l'unité

c) Frais forfaitaires divers

		2004	Propositions 2005	% augm.
Frais de port pour envoi de reproductions	France (pour un envoi de 500 g maximum)	3,00 €	3,00 €	0
	Etranger (pour un envoi de 500 g maximum)	5,00 €	5,00 €	0
Frais de port pour envoi de photocopies	Forfaitaire	1,50 €	1,50 €	0
Frais de banque (si le paiement est effectué par un correspondant non européen)	Forfaitaire	3,00 €	3,00 €	0
Prêt inter-bibliothèques	Demande de prêt inter-bibliothèques d'un ouvrage des bibliothèques municipales de Besançon	8,00 €	8,00 €	0
	Demande de prêt inter-bibliothèques d'un ouvrage d'une bibliothèque extérieure	15,00 €	15,00 €	0

XX - Besançon Informations*Documents et produits de promotion*

	2004	Propositions 2005	% augm.
Cartable	8,00 €	8,00 €	0
Casquette	5,00 €	5,00 €	0
Crayon de papier	0,40 €	0,40 €	0
Montre	22,00 €	22,00 €	0
Porte-clés	4,60 €	2,50 €	- 46,00
Stylo	0,50 €	0,50 €	0
Tapis de souris	4,00 €	2,00 €	- 50,00
Tee-shirt manches courtes	8,00 €	8,00 €	0
Tee-shirt manches longues	10,00 €	10,00 €	0
K. Way		20,00 €	nouveau

XXI - Besançon Votre Ville

Abonnement pour l'année 2005 (au prorata du nombre de numéros)

	2004	Proposi- tions 2005	% augm.
Abonnement complet : (11 numéros)			
. tarif France	17,60 €	17,60 €	0
. tarif Etranger	39,05 €	39,05 €	0

XXII - Atelier audiovisuel

Liste des films	2004	Propositions 2005	% augm.
Oeuvres en souffrance	20,00 €	10,00 € le film en VHS	- 50,00
Art et Archéologie			
. dix petites chinoiseries	20,00 € le film	10,00 € le film	- 50,00
. l'enfant faisant des bulles de savon			
. Jésus et les pèlerins d'Emmaüs			
. le passage de la Mer Rouge et du Jourdain	100,00 €	50,00 €	- 50,00
. le trésor est dans la poubelle	la série de 6 films	la série de 6 films VHS	
. la carte archéologique			
Santé vidéo	30,00 € le film	20,00 € le film	- 33,00
. l'échino, vous connaissez ?	70,00 €	50,00 €	- 29,00
. une symphonie fantastique	la série de 3 films	la série de 3 films	
. l'odyssée des vaccinations			
Témoignages d'anciens déportés	15,00 € le film	10,00 € le film en VHS	- 33,00
. Zelman Brajet - Paulette Devos	30,00 €	20,00 €	- 34,00
. Adolphe Fucsh - Ida Grinspan	la série de 3 films	la série de 3 films	
. André Migdal - Léa Rohatyn			
Présentation des 3 musées	15,00 € la cassette	15,00 € la cassette	0,00
. à la rencontre du vivant (Museum)	comprenant	comprenant	
. les choses de la vie (Musée Comtois)	les 3 films	les 3 films	
. ne pas témoigner serait trahir (Musée Résistance)			
Ecoutez voir Besançon	10,00 €	10,00 €	0,00
Besançon.clic	10,00 €	10,00 €	0,00
Victor vu par Ousmane	10,00 €	10,00 €	0,00
Restauration d'oeuvres d'art - Cabinet des Dessins - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie	10,00 €	10,00 €	0,00
Yan Pei Ming - Exposition 2003 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie	10,00 €	10,00 €	0,00
Productions à venir de l'atelier VHS et DVD année en cours	- -	10,00 € VHS 15,00 € DVD	

XXIII - Crèches et haltes-garderies

Les tarifs des crèches et haltes-garderies sont fixés par application des barèmes nationaux dans le cadre du contrat enfance conclu le 8 avril 2003, pour une durée de 3 ans, entre la Ville de Besançon et la Caisse d'Allocations Familiales.

A. Crèches collectives et familiales

La participation mensuelle des familles est calculée sur la base de leurs ressources imposables mensuelles x taux journalier x par le nombre de jours d'accueil. Cette participation est dégressive en fonction du nombre d'enfants à charge des familles.

Accueil collectif

Famille de :	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
Taux mensuel	12,00 %	10,00 %	7,50 %	6,60 %
Taux journalier	0,60 %	0,50 %	0,38 %	0,33 %

Taux journalier = $\frac{\text{taux mensuel}}{20 \text{ jours}}$

Accueil familial

Famille de :	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
Taux mensuel	10,00 %	8,33 %	6,25 %	5,55 %
Taux journalier	0,50 %	0,42 %	0,31 %	0,27 %

Taux journalier = $\frac{\text{taux mensuel}}{20 \text{ jours}}$

* Ressources des familles prises en compte pour le calcul de leur tarif :

- les revenus imposables de l'année précédente avant toute déduction sauf en cas d'évolution des situations professionnelles,
- les allocations versées par la CAF notamment, Allocation Parent Isolé, Revenu Minimum d'Insertion, Allocation Parentale d'Education, Allocations Adultes Handicapés,
- les pensions alimentaires versées ou perçues.

* Abattement de 50 % consenti sur le montant de la participation facturée au titre du plus petit placement dans le cas de l'accueil de deux enfants d'une même famille accueillis en crèche.

* Le prix des repas supplémentaires facturés aux parents est fixé à 3,00 € l'unité.

Seuils	2004	Propositions 2005	Ecart
Minimum			
Accueil collectif	495 €	518 €	23 €
Accueil familial	495 €	518 €	23 €
Maximum			
Accueil collectif	3 850 €	3 965 €	115 €
Accueil familial	4 270 €	4 185 €	- 85 €

B. Haltes-garderies

La participation des familles est calculée sur la base de leurs ressources imposables mensuelles x taux horaire x nombre d'heures d'accueil. Cette participation est dégressive en fonction du nombre d'enfants à charge des familles.

1 – Tarifs appliqués aux enfants des habitants de Besançon

Famille de :	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
Taux journalier	0,60 %	0,50 %	0,40 %	0,30 %
Taux horaire	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %

$$\text{Taux horaire} = \frac{\text{taux journalier}}{10 \text{ jours}}$$

2 - Tarifs appliqués aux enfants des habitants des communes faisant partie de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon :

Famille de :	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
Taux journalier	0,75 %	0,65 %	0,55 %	0,45 %
Taux horaire	0,075 %	0,065 %	0,055 %	0,045 %

$$\text{Taux horaire} = \frac{\text{taux journalier}}{10 \text{ jours}}$$

3 - Tarifs appliqués aux enfants des habitants des autres communes

Famille de :	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
Taux journalier	1 %	0,9 %	0,8 %	0,7 %
Taux horaire	0,1 %	0,09 %	0,08 %	0,07 %

$$\text{Taux horaire} = \frac{\text{taux journalier}}{10 \text{ jours}}$$

* Ressources des familles prises en compte pour le calcul de leur tarif : les mêmes que pour les tarifs de crèche.

A défaut de la production de justificatifs des ressources, l'heure de halte est fixée sur la base du montant maximum des ressources.

Seuils	2004	Propositions 2005	Ecart
Minimum	518 €	518 €	0 €
Maximum	4 021 €	4 089 €	68 €

XXIV - Matériel de prêt et livraison d'eau potable

A. Location matériel de prêt

	2004	Propositions 2005	Observations	% augm.
Tribune VAL 136 et gradins Samia (216 places)	353,00 €	358,00 €	Par type de matériel/jour, non compris transport et installation	1,42
Podium Festitub et Méfran (non couvert)	4,15 €	4,20 €	par m ² /jour	1,20
Podium couvert (16 m ²)	98,00 €	99,00 €	par unité/jour	1,02
Chaises plastiques et bancs de préau - Barrières - Panneaux d'exposition (stratifiés, entoilés) et grilles caddie	1,10 €	1,10 €	par unité/jour	0,00
Tables- Isoloirs, urnes	5,15 €	5,20 €	par unité/jour	1,00
Pavoisement (drapeaux, écussons, etc.)	3,15 €	3,20 €	par unité/jour	1,59
Scène Stacco	800,00 €	810,00 €	par tranche indivisible de 36 m ² /jour	1,25

Une prise en charge forfaitaire de base de 47 € est appliquée à chaque demande de prêt.

La mise à disposition de matériel pour un week-end est facturée une seule journée.

B. Livraison d'eau potable

Facturée selon deux cas	Tarif 2004	Propositions 2005	% augm.	Observations
Absence de réseau d'eau potable	28,40 €	28,80 €	1,41	Par camion de 6 m
Présence d'un réseau d'eau potable	63,00 €	100,00 €	* 58,75	Par camion de 6 m

* Le Service des Eaux a réalisé d'importants travaux sur le réseau de distribution d'eau potable pour améliorer la desserte aux usagers. Afin de les inciter au raccordement au réseau, une augmentation sensible est proposée.

C. Véhicules et engins

Cette proposition tarifaire s'inscrit dans le cadre des prestations effectuées par les services municipaux pour le compte de tiers.

Série PAD	Type	Description	Coût au km	Coût à l'heure	Coût à la journée	% augmentation
1000	Berlines		0,30 €			0,00
2000	Fourgonnettes		0,45 €			0,00
3000	Fourgons		0,75 €			0,00
4000- 5000	Camions standards	Camions PTAC > 3,5 tonnes sans équipement particulier	1,20 €			0,00

Série PAD	Type	Description	Coût au km	Coût à l'heure	Coût à la journée	% augmentation	
4000-5000	Camions avec équipement	Camions PTAC > 3,5 tonnes équipés benne, bibenne, tribenne grue, polybras	1,70 €	30,50 €		0,00	1,66
7000	Engins TP et agricoles	Porteurs multifonction ; tracto-pelles ; mini-pelles ; chargeurs, dumpers ; élévateurs télescopiques de chantiers, tracteurs agricoles.	5,80 €	20,30 €		1,75	1,50
	Engins de propreté	Laveuses de trottoirs et chaussées : balayeuses trottoirs, chaussées et compactes.		24,40 €			1,66
	Nacelles	Elévateurs de personnel sur véhicule autoporteur.		30,50 €			1,66
	Engins de manutention	Chariots élévateurs d'exploitation.		9,70 €			1,04
	Tracteur routier		0,80 €			0	
	Semi-remorques	Tombereau ; porte-chars ; savoyarde			30,50 €		1,66

XXV - Tarifs des prestations techniques effectuées par les services municipaux

Ces tarifs concernent l'ensemble des prestations effectuées par les services et pouvant donner lieu à facturation à des tiers. Ces prestations peuvent être liées à des événements, des manifestations, des interventions d'urgence ou de réparations.

Il est proposé pour 2005 les tarifs horaires TTC suivants :

- 26,90 € (+ 1,9 %) pour les prestations de collecte des ordures ménagères, de voirie (propreté), de roulage

- 31,20 € (- 0,3 %) pour la menuiserie, la mécanique, la peinture, la manutention, la voirie (infrastructure), la signalisation lumineuse, l'électricité bâtiment

- 36,50 € (- 1,6 %) pour la carrosserie, la plomberie, la serrurerie, le chauffage des bâtiments, l'éclairage public, la voirie-signalisation (verticale et horizontale), les espaces verts (équipes et logistique)

- 59,80 € (+ 3 %) pour la prestation «suivi de chantiers»

- 63,90 € (+ 3 %) pour la réalisation d'études

- 500 € : forfait d'intervention pour mise en sécurité d'un chantier sur domaine public en lieu et place de l'entreprise responsable du chantier (identique à 2004).

XXVI - Tarifs des prestations de type administratif

Pour toute prestation de type administratif dont le tarif n'est pas défini par ailleurs, la tarification s'effectuera au coût horaire moyen d'un agent municipal, soit 32 €/heure TTC (31 € en 2004, soit + 3,2 %).

XXVII - Espaces Verts

	2004	Propositions 2005	% augm.
1. a) Location exceptionnelle de plantes vertes (par jour et par plante)	18,35 €	18,60 €	1,36
1. b) Location exceptionnelle de l'exposition des baies sauvages (par jour et par panneau)	1,60 € + caution 159,35 €	1,60 € + caution 161,75 €	0,00 1,50
2. Vente provenant des forêts communales			
a) Bois de chauffage quartiers et rondins de bonne qualité en bûches de 1 m (en bord de route), TVA incluse de 5,5 % - le stère	28,55 €	28,95 €	1,40
b) Bois de chauffage de qualité faible, à majorité bois blanc, charbonnette, en bûches de 1 m (en bord de route), TVA incluse de 5,5 % - le stère	15,95 €	16,20 €	1,57
c) Bois de mauvaise qualité provenant d'arbres morts des rues et parcs (en bord de route) en bûches de 1 m, TVA incluse de 5,5 % - le stère	5,30 €	5,35 €	0,90
d) Bois de chauffage sur pied de qualité moyenne, le stère mesuré dans la coupe ou sur chemin d'exploitation, TVA incluse de 5,5 % - le stère	5,55 €	5,65 €	1,80
e) Bois de chauffage sur pied de bonne qualité, le stère mesuré dans la coupe ou sur chemin d'exploitation, TVA incluse de 5,5 % - le stère	7,35 €	7,45 €	1,36
f) Sangliers abattus, TVA incluse de 5,5 % - le kg			
Forfait minimum comprenant les frais d'abattage et de transport	3,85 €	3,90 €	1,30
g) Sangliers vifs, TVA incluse de 5,5 % - le kg sur pied	115,40 €	117,10 €	1,47
Forfait minimum comprenant les frais de vétérinaire	3,85 €	3,90 €	1,30
h) Cerfs et daims vifs ou abattus, TVA incluse de 5,5 % - le kg sur pied	82,00 €	83,25 €	1,52
	3,85 €	3,90 €	1,30
3. Vente de documents édités par les Espaces Verts dont TVA incluse de 19,6 %			
Dépliant Clos Barbisier, Roseraie - l'unité	1,60 €	1,60 €	0,00
Affiche/dépliant «Les oiseaux à Besançon»	1,60 €	1,60 €	0,00
Cartes chrysanthèmes ou arbres des forêts : série de 4	1,60 €	1,60 €	0,00
4. Attraction pour enfants (poneys à Micaud) (redevance par an)	284,35 €	288,60 €	1,49

XXVIII - Service des Eaux

A - Prix de vente de l'eau

Le **prix du mètre cube d'eau** pour 2005 est proposé à 0,86 € HT le mètre cube, soit sans augmentation par rapport à l'année 2004.

La **redevance de pollution**, dont le montant est notifié par l'Agence de l'Eau n'a pas encore été fixée, elle était de 0,35 € par mètre cube d'eau vendu en 2004.

La **redevance de prélèvement** d'eau brute dans le milieu naturel versée à l'Agence de l'Eau n'a pas encore été fixée, elle était de 0,03 € par mètre cube d'eau vendu en 2004.

La **taxe sur la consommation** (ex FNDAE -Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau-) n'est pas encore connue. Elle était de 0,0213 € en 2004.

La **TVA** au taux de 5,5 % vient s'ajouter aux tarifs ci-dessus indiqués.

Le tarif de 0,86 € comprend la contribution instituée par délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 1987 de 0,02 € par unité de volume de 10 m³ pour financer les actions en cours avec le canton de Douroula au Burkina-Faso.

	Tarif 2004	Propositions 2005	% augm.
Eau	0,86 €	0,86 €	0
Redevance pollution	0,35 €		Inconnu à ce jour
Redevance prélèvement	0,03 €		Inconnu à ce jour
Redevance FNDAE	0,0213 €		Inconnu à ce jour
TVA	0,07 €		Inconnu à ce jour
Total	1,3313 €		Inconnu à ce jour

B - Tarifs des branchements

Les tarifs à appliquer en 2005 pour l'exécution des branchements d'eau sont stables à l'exception de l'ajustement des forfaits d'installation de chantier. Ces postes jusqu'alors sous-facturés par rapport aux prix pratiqués par les entreprises font l'objet d'un ajustement destiné à les rapprocher du coût réel (coût réel 2004 : 745 € HT).

Désignation	Tarifs 2004	Propositions 2005	% augm.
TERRASSEMENT :			
- Forfait d'installation de chantier :			
. pour branchement en PE Ø 32 et Ø 50	520,00 €	600,00 €	15,38
. pour branchement en PE Ø 32 et Ø 50 dans le cadre d'un chantier		300,00 €	création
. pour branchement en fonte et dégagement de la conduite	705,00 €	745,00 €	5,67
- Prix du mètre linéaire de tranchée :			
. pour branchement en PE Ø 32 et Ø 50 en gaine	114,00 €	115,00 €	0,88
. pour branchement en diamètre supérieur à 50	152,00 €	154,00 €	1,31
PLOMBERIE :			
- Partie forfaitaire : collier, robinet de prise en charge et bouche à clé complète :			
. pour branchement en PE de Ø 32	244,00 €	247,00 €	1,23
. pour branchement en PE de Ø 50	282,00 €	286,00 €	1,42
. pour branchement en diamètre supérieur à 50	396,00 €	402,00 €	1,51
- Prix du mètre linéaire :			
. Canalisation en PE de Ø 32 extérieur	3,50 €	3,60 €	2,86
. Canalisation en PE de Ø 50 extérieur	10,20 €	10,40 €	1,96
. Canalisation en PE Ø 63 extérieur	15,00 €	15,50 €	3,33
. Canalisation en PE Ø 75 extérieur	24,00 €	24,50 €	2,08
. Canalisation de branchement Ø 90	33,00 €	33,50 €	1,51
. Canalisation en fonte			
. Diamètre 60 mm intérieur	16,00 €	16,50 €	3,12
. Diamètre 80 mm intérieur	20,00 €	20,50 €	2,50
. Diamètre 100 mm intérieur	25,00 €	25,50 €	2,00
. Diamètre 150 mm intérieur	36,00 €	36,50 €	1,39
. Diamètre 200 mm intérieur	51,00 €	52,00 €	1,96
* Les pièces de raccords et les équipements particuliers sont facturés au prix d'achat majoré de 20 %			
- Partie forfaitaire au niveau du compteur (robinet d'arrêt amont, clapet anti-retour, robinet aval, purges...) :			
. pour compteur de 15 et 20 mm	69,00 €	70,00 €	1,45
. pour compteur de 25 mm	121,00 €	123,00 €	1,65
. pour compteur de 30 mm	165,00 €	167,00 €	1,21
. pour compteur de 40 mm	197,00 €	200,00 €	1,52
* Pour les compteurs de 60 mm et plus, les robinets-vannes amont et aval sont facturés au prix d'achat majoré de 20 %.			

Désignation	Tarifs 2004	Propositions 2005	% augm.
<i>REGARD DE COMPTAGE :</i>			
- Fourniture et pose du regard de comptage sous domaine privé pour compteur de 15, 20, 25 mm :			
. avec terrassement	310,00 €	360,00 €	16,13
. sans terrassement	230,00 €	280,00 €	21,74
- Plus-value à appliquer sur ces prix pour un regard de comptage destiné à recevoir un compteur de 30 ou de 40 mm	122,00 €	200,00 €	64,00
- Fourniture et pose d'une tôle striée avec scellement	120,00 €	120,00 €	0,00
- Scellement de tôle striée existante	40,00 €	40,00 €	0,00
- Fourniture et pose d'échelle ou d'échelons en regard	60,00 €	60,00 €	0,00
- Fourniture et pose d'agglos en regard	30,00 €	30,00 €	0,00
- Fourniture et pose de bordures de protection, au mètre linéaire	20,00 €	20,00 €	0,00
- Remise en état de tôle striée	50,00 €	50,00 €	0,00

Les tarifs correspondant à l'exécution des branchements sont passibles d'une TVA au taux en vigueur.

C. Redevances d'abonnement

Cette redevance est destinée à couvrir les frais fixes du réseau et du branchement. Les montants restent indexés sur le calibre du compteur posé qui comprend 10 classes. La classe 10 est créée cette année. La classe 9 sera appliquée pour chaque poteau d'incendie non équipé de comptage (à compter du 1^{er} janvier 2006).

La redevance concernant le calibre 15 mm (majorité des abonnés) n'augmente pas cette année.

Classe d'abonnement	Calibre	Tarif 2004	Propositions 2005	% augm.	
1	15 mm	18,20 €	18,20 €	0,00	
2	20 mm	23,40 €	23,70 €	1,28	
3	25 mm	29,00 €	30,00 €	3,45	
4	30 mm	35,00 €	36,00 €	2,86	
5	40 mm	60,00 €	61,00 €	1,67	
6	60 mm	85,00 €	86,00 €	1,18	
7	80 mm	150,00 €	152,00 €	1,33	
8	100 mm	280,00 €	285,00 €	1,78	
9	150 mm	550,00 €	560,00 €	1,82	Appliqué également pour poteau d'incendie sans comptage
10	200 mm		1 050,00 €		Nouveau tarif

Les redevances d'abonnement sont passibles d'une TVA au taux de 5,5 %.

D - Frais d'accès au service

Cette redevance est perçue avec la première facture de consommation lors d'un changement d'abonné. Son montant fixé à 30 € HT n'augmente pas cette année.

Cette redevance est passible d'une TVA au taux de 5,5 %.

E - Tarifs de diverses prestations

- Tarif horaire du personnel :
 - Coût horaire de la main d'oeuvre : 26,60 € HT (soit + 2,31 %)
- Frais de vérification d'un compteur :
 - . Frais de vérification d'un compteur correspondant à un jaugeage : 60 € HT (même tarif qu'en 2004)
 - . Frais de vérification d'un compteur correspondant à un étalonnage aux 3 débits (Qminima, Qmaxima, Qtransition) sur banc d'essai agréé : 150 € HT (même tarif qu'en 2004).
- Fermeture ou réouverture d'un branchement pour convenance personnelle de l'abonné : 26,60 € (soit + 2,31 %)
- Réouverture d'un branchement fermé suite à l'impossibilité de relever le compteur fermé suite à un non-paiement des sommes dues ou fermé suite à un acte délictueux énoncé à l'article 16 du règlement : 52 € HT (+ 1,96 %)
- Forfait recherche de fuites sous domaine privé : 50 € HT, puis temps passé réellement (création)
- Transaction spéciale en cas de constat de prise d'eau illégale : 500 € HT (création).

XXIX - Assainissement

A. Redevance assainissement

La redevance assainissement est appliquée à la consommation d'eau potable des habitations, immeubles et établissements raccordés au réseau d'assainissement.

Un montant équivalent est appliqué à la consommation d'eau potable des immeubles raccordables, dès la mise en service de l'égout public.

Depuis 1997, le montant de la redevance assainissement est resté constant, soit 0,91 € HT/m³ avec TVA à 5,5 %. Il est proposé de maintenir ce tarif.

B. Participation financière aux travaux de raccordement à l'égout

1) Cas des branchements réalisés sur réseaux d'égout existants :

Il est proposé de maintenir les conditions d'application du coût réel de réalisation des branchements. Ce coût est établi pour chaque branchement à partir du bordereau des prix remis par l'entreprise titulaire du marché de réalisation des branchements pour l'année en cours. Le taux de TVA réduit (5,5 %) est appliqué pour le raccordement des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, sous réserve de fourniture par le propriétaire de la déclaration sur l'honneur prévue par la circulaire du 14 septembre 1999.

2) Cas des branchements réalisés dans le cadre des extensions du réseau d'assainissement :

Il est proposé d'appliquer pour l'année 2005 l'évolution connue de l'index TP 01 sur l'année, soit 2,6 %, ce qui porte le montant de la participation forfaitaire de 1 200 € à 1 230 € HT (arrondi) soit 1 471,08 € TTC. Ce montant est ramené à 1 297,65 € TTC (TVA à 5,5 %) pour le raccordement des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, sous réserve de fourniture par le propriétaire de la déclaration sur l'honneur prévue par la circulaire du 14 septembre 1999.

C. Droits de branchement (PRE)

Il est proposé d'appliquer aux tarifs 2004 une augmentation de 1,5 % :

* Droit principal : 1 250 € HT arrondi soit 1 318,75 € TTC (TVA 5,5 %)

* Droit supplémentaire : $1\ 250\ \text{€ HT} / 2 = 625\ \text{€ HT}$ soit 659,38 € TTC (TVA 5,5 %) soit pour un immeuble comportant «n» logements (ou équivalents) : $1\ 250\ \text{€ HT} + (n - 1) \times 625\ \text{€ HT}$.

Les droits de branchement (PRE) sont applicables aux immeubles neufs édifiés postérieurement à la mise en service de l'égout et aux travaux affectant les immeubles raccordés ou raccordables à l'égout lorsque le nombre de logements (ou équivalents) est augmenté par lesdits travaux.

D. Redevance de traitement des matières de vidange

Il est proposé d'appliquer au tarif 2004 une augmentation de 1,5 % : 10,05 € HT soit 10,60 € TTC.

E. Prestations effectuées par le Service Assainissement pour le compte des collectivités voisines et des tiers

* Pour le coût de traitement des boues issues des stations d'épuration des collectivités voisines, tarif correspondant au coût de fonctionnement de la filière boues de Port Douvot : 362 € arrondi soit 381,91 € TTC (+ 1,5 %)

* Personnel d'exploitation : 24,60 € HT/heure arrondi (+ 2,5 %)

* Hydrocureur : 47,70 € HT/heure arrondi (+ 1,5 %)

* Équipe de 2 agents avec matériel IV : 111,70 € HT/heure arrondi (+ 2,5 %)

* Équipe de 2 agents avec matériel RDT : 52,30 € HT/heure arrondi (+ 2,5 %).

Assainissement non collectif

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2000 décidant la mise en place du nouveau Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) institué par la Loi sur l'Eau de 1992, il est proposé d'appliquer aux tarifs 2004 une augmentation de 1,5 % :

* Redevance forfaitaire de contrôle initial de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution d'une installation d'assainissement non collectif, facturée au propriétaire : 72,10 € HT arrondi soit 76,07 € TTC avec TVA à 5,5 %

* Redevance de contrôle du bon fonctionnement de l'installation facturée au titulaire du contrat de fourniture d'eau potable ou à défaut au propriétaire : 41,60 € HT arrondi soit 43,89 € TTC avec TVA à 5,5 %.

XXX - Taxe sur l'électricité

Il est proposé de fixer à 0,081 € HT le prix moyen du kwh taxable aux abonnés MT/HT (0,079 € HT en 2004, soit + 2,53 %).

XXXI - Urbanisme

Taxe pour non-réalisation d'aires de stationnement - tarif proposé pour 2005 : (réactualisé chaque année en fonction du dernier indice du coût de la construction connu - 2^{ème} trimestre 2004 : 1267) : 4 583,78 €.

XXXII - Ordures ménagères

Les tarifs proposés ci-dessous permettent d'équilibrer le Budget Déchets dans le cadre des missions et des objectifs fixés.

L'élément marquant de l'année résidera dans l'achèvement du déploiement de la collecte sélective.

A. Redevance générale

Il est rappelé que la part « mise à disposition » du conteneur comprend la planification des frais de maintenance, d'entretien, de reconditionnement et de livraison des conteneurs.

Capacité des conteneurs	Tarif 2004 (dont la part correspondant à la mise à disposition du conteneur à déchets)	Propositions 2005 (dont la part correspondant à la mise à disposition du conteneur à déchets)
60 litres	238 € (dont 2,80 €)	238 € (dont 2,80 €)
120/140 litres	268 € (dont 6,50 €)	272 € (dont 6,50 €)
180 litres	300 € (dont 8,40 €)	307 € (dont 8,40 €)
240 litres	329 € (dont 11,20 €)	344 € (dont 11,20 €)
330 litres	373 € (dont 15,40 €)	418 € (dont 15,40 €)
500 litres	610 € (dont 23,30 €)	622 € (dont 23,30 €)
750 litres	742 € (dont 35,00 €)	823 € (dont 35,00 €)
1 100 litres	1 053 € (dont 51,30 €)	1 211 € (dont 51,30 €)

B. Remplacement des récipients mis à disposition de la Ville

Capacité des conteneurs	Tarif 2004	Propositions 2005
Conteneur de 60 litres	26 €	22 €
Conteneurs de 120 litres	26 €	22 €
Conteneurs de 140 litres	26 €	22 €
Conteneurs de 180 litres	34 €	29 €
Conteneurs de 240 litres	35 €	30 €
Conteneurs de 330 litres	65 €	60 €
Conteneurs de 500 litres	156 €	135 €
Conteneurs de 750 litres	165 €	148 €
Conteneurs de 1 100 litres	263 €	295 €

Ces tarifs sont appliqués en cas de remplacement du récipient entier après sinistre selon les conditions énoncées dans le règlement de collecte.

C. Mise à disposition de conteneurs sur des périodes de courte durée

Ce tarif par bac est applicable à chaque demande de mise à disposition inférieure à un mois. Ces demandes émanent d'associations ou d'organismes publics ou privés dans le cadre de l'organisation de manifestations ponctuelles.

Tarifs 2004		Propositions 2005	
Bac à 2 roues	Bac à 4 roues	Bac à 2 roues	Bac à 4 roues
23,50 €	44,50 €	23,00 €	45,00 €

D. Collecte ponctuelle de conteneurs

Ce nouveau tarif est applicable dans le cas d'une demande de rattrapage de collecte de déchets émanant d'un usager n'ayant pas pu être collecté dans le cadre normal du circuit de collecte pour des raisons non imputables aux services municipaux.

Ce tarif est calculé à l'heure avec un minimum d'une demi-heure fixé à **39 €**.

E. Dépôts de matériaux inertes au Centre des Andiers

Nature des matériaux inertes	Tarifs 2004	Propositions 2005
Matériaux inertes avec terre	2,50 €/m	3,00 €/m
Pierres, cailloux sans terre	0,10 €/m	0,10 €/m

Il est constaté globalement une baisse d'environ 25 % du volume des apports de matériaux inertes pour l'année 2004.

L'évolution de l'exploitation du site nécessite la création d'une plate-forme de déchargement. Cette structure en matériaux durs (pierreux) optimisera l'exploitation du site et minimisera la salissure constatée sur les voies d'accès du site notamment par temps de pluie.

Il est proposé un tarif d'appel pour les matériaux pierreux de **0,10 € le mètre cube** et un tarif de **3,00 € le mètre cube** pour les matériaux terreux qui permettra d'équilibrer financièrement l'exploitation du site.

XXXIII - Tarification relative aux événements ponctuels

Pour des événements ou manifestations ponctuels de courte durée, M. le Maire est autorisé à fixer par arrêté municipal les tarifs correspondants. Il en sera rendu compte au Conseil Municipal.

«Mme Nicole : Je réagis sur les tarifs du Marché Beaux-Arts. Je ne veux pas polémiquer car je suis à la commission économie et je connais toutes les difficultés qu'on a en tant que collectivité à trouver le bon équilibre. Néanmoins, sans faire du tout référence à un courrier signé des adhérents que je ne connais pas personnellement, c'est le genre de courrier en tout cas qui est tellement flou que..., je pense qu'un certain nombre d'entre nous ont été au hasard de leurs visites individuellement interpellés par les commerçants, les maraîchers qui sont, disent-ils, en chute d'au moins 30 % et qui ont beaucoup de mal. On sait ici et là que certains d'entre eux, et de plus en plus nombreux malheureusement, veulent quitter le marché donc je me suis renseignée sur les prix. Vous me direz qu'on peut difficilement comparer d'une ville à l'autre mais pour connaître un petit peu le marché de Dijon, non pas que j'y aille faire mes courses mais j'avais un fils qui était étudiant là-bas donc je connaissais, il est quand même bien moins cher avec une circulation, une fluidité dans les accès et en tout cas une chalandise organisée bien supérieure à celle

qui existe à l'heure actuelle à Besançon. Je ne doute pas que la Ville ait le souci d'animer, de développer encore plus les choses. Je ne doute pas que le remède soit trouvé, en partie en tout cas, au moment où la place sera rénovée mais d'ici là, je pense qu'il serait un petit peu de notre souci d'accompagner la vie et l'activité du marché actuel.

M. LE MAIRE : Je suis d'accord avec vous, il faut que nous accompagnions la vie du marché. C'est pour cela, et Jacques MARIOT vous en parlera dans un instant, qu'il y a beaucoup d'opérations d'animation qui sont mises en place. C'est pour cela que dans un instant, je vous proposerai la gratuité du parking pour permettre le dimanche matin entre autres, dans le cadre d'une politique que va vous décrire dans quelques instants Jean-Claude ROY, aux Bisontines et aux Bisontins, aux Agglo-bisontines et aux Agglo-bisontins de venir encore plus nombreux à ce marché. Cela dit, je vous rappelle que ce marché est un investissement important que paie l'ensemble des Bisontins, mais les prix de vente ce n'est pas nous qui les faisons, c'est un problème qui doit être géré par les commerçants eux-mêmes. Nous avons, nous, la volonté en tout cas de faire que ça se passe bien car un marché est indispensable pour une ville comme la nôtre.

C'est vrai que les travaux sur le secteur ne favorisent pas la venue de nouveaux clients, c'est vrai que c'est un frein, je ne serais pas honnête de vous dire le contraire, c'est pour cela que nous avons pris un certain nombre de dispositions mais quand je vois combien les commerçants de la rue Gustave Courbet par exemple étaient en difficulté et comme les choses vont bien maintenant, quand je vois combien les chiffres d'affaires des commerçants qui sont sur la façade près des Beaux-Arts se développent, je suis plutôt confiant. Il y a des difficultés, il faut accompagner effectivement les commerçants du secteur et je peux vous dire quand même que Jacques MARIOT, et je le redis à nouveau, fait un très très gros travail. Vous savez que c'était un des engagements que j'avais pris qu'il y ait un adjoint chargé du commerce et de l'artisanat, il y en a un c'est Jacques MARIOT et il intervient souvent auprès d'eux. Je rencontre très très souvent les présidents des associations. Nous avons même embauché -je n'aime pas du tout ce terme- un manager du commerce plutôt un animateur pas uniquement pour le commerce du centre-ville mais le commerce sur l'ensemble de la ville car je crois que le commerce a des difficultés sur l'ensemble de la ville mais ce n'est pas propre à Besançon, j'insiste là-dessus, il y a des difficultés au niveau national, dues notamment à la baisse du pouvoir d'achat. J'en discutais par exemple avec Louis SOUVET qui me disait avoir lui aussi des soucis avec les commerçants. Il faut que nous soyons vigilants et je suis d'accord avec les propos mesurés de Nicole WEINMAN.

Mme Françoise BRANGET : Dans le même souci que Nicole WEINMAN, vous avez répondu que vous n'étiez pas responsable des prix qui étaient appliqués au marché...

M. LE MAIRE : Non !

Mme Françoise BRANGET : ... mais vous n'êtes quand même pas sans ignorer que les prix de location se répercutent bien évidemment sur les prix de marché et que, si effectivement les locations des stands sont un peu trop chères, malheureusement ça se répercutera sur le prix des légumes, de la viande ou autre denrée.

Ceci dit, qu'en est-il des deux mois de gratuité dont il avait été envisagé de faire cadeau à un moment aux commerçants du Marché Beaux-Arts pour un petit peu les remettre à flot des difficultés qu'ils ont rencontrées tout à long de l'année ? Vous n'êtes pas sans ignorer également qu'un certain nombre vont partir à la fin de l'année et je pense que ça ne fait pas très bon effet. Manifestement on se rend compte qu'il y a des difficultés pour un certain nombre de raisons, l'activité économique, c'est certain, mais les aménagements ont pesé énormément sur le marché couvert, alors qu'en est-il de ces deux mois de gratuité ?

M. LE MAIRE : Je vais vous dire d'abord une chose, Madame BRANGET, c'est que la Ville n'a pas à faire de cadeau, parce que si la Ville faisait un cadeau, c'est l'ensemble des Bisontines et des Bisontins qui paient par l'impôt. La Ville doit mettre en place des politiques équilibrées. Je voudrais aussi quand

même dire publiquement ce soir, parce que c'est vrai, actuellement une case au marché couvert, avec un parking privatif fermé, gardienné, balayé et une réserve gardée, entretenue c'est 350 € par mois pour pouvoir exercer en étant chauffé, éclairé, ventilé l'été, balayé, gardienné 7 jours sur 7. Alors je crois qu'il faut arrêter avec ça une seconde parce que les autres commerçants du centre-ville pourraient nous demander aussi, et à juste titre, de leur faire le même type de cadeau. Je pense qu'offrir un outil de cette qualité pour moins de 350 € par mois, c'est bien. Je crois aussi qu'il faut un moment dire les choses parce que tous les cadeaux comme vous dites, que nous ferions, c'est l'ensemble des habitants de cette ville qui les paient. Nous avons par contre avec Jacques MARIOT proposé déjà un certain nombre d'aménagements pour prendre en compte effectivement le caractère un peu difficile de la situation liée aux travaux. Mais au-delà de ça je crois quand même qu'il faut savoir raison garder et ne pas mettre la main dans l'engrenage car ensuite, quand on va changer une canalisation d'eau dans la rue des Granges ou la rue Pasteur, les commerçants vont venir nous demander des indemnités. Je suis chargé, Chère Madame BRANGET, de prévoir l'avenir de la ville mais aussi de la gérer et je pense que donner 350 € pour pouvoir développer son activité commerciale tous frais compris, ce n'est quand même pas exagéré. Je profite de l'occasion parce que chaque fois vous me titillez amicalement là-dessus, pour le dire, qu'on sache bien ce que cela coûte. On va essayer d'optimiser la gestion pour baisser les prix mais je crois qu'il y a un moment où il faut aussi savoir dire stop. On les a largement accompagnés et l'opération que je vais vous proposer d'accepter dans quelques instants, de la gratuité le dimanche matin, cela a un coût. Ça ne va pas bénéficier qu'aux commerçants du marché bien sûr, mais c'est quand même un coût de 25 ou 30 000 € par an. Vous ne pouvez pas quand même avoir le beurre, l'argent du beurre et le sourire de la crémière, comme on le dit habituellement.

M. Jacques MARIOT : Moi qui y suis quasiment tous les vendredis, je ne peux pas laisser, Mesdames, parler de la cherté du Marché Beaux-Arts pour plusieurs raisons. Premièrement, les prix n'ont pas augmenté depuis deux ans déjà. Deuxièmement, quand vous parlez de Dijon, c'est vrai qu'on est plus cher au mètre linéaire, parce qu'à Dijon, il y a 10 à 15 m derrière chaque commerçant. Ce qui est important pour chaque commerçant, ce n'est pas la profondeur derrière son banc, c'est la longueur de son étal et la largeur de l'étal, c'est ça qui est important. Donc à Dijon, comme c'est plus volumineux, bien sûr que c'est moins cher au mètre carré. Nous à Besançon on est ouvert 5 jours et demi sur 7, ça aussi c'est une chose qu'il ne faut pas oublier. J'en suis à mon 31^{ème} conseil de gestion lundi dernier.

Effectivement, on a 3 départs, mais aussi 5 arrivées, il y a des gens qui se battent. La meilleure preuve en est, je vous l'ai déjà dit, que des commerçants qui ont déjà un étal viennent me voir à titre personnel pour en avoir un deuxième. Il y en a qui ont deux étals et qui en souhaitent un troisième. Vous pensez que des commerçants voudraient deux étals ou trois étals, si le Marché Beaux-Arts ne marchait pas ? Nous sommes à leur écoute, nous avons mis en place des mesures de stationnement, le Maire vient de le rappeler. Je ne vous parle pas de la mesure qui va concerner les commerçants du centre-ville, sur l'heure gratuite où la Ville fait un effort à 0,50 €, les commerçants à 0,50 €. Nous les avons aidés cette année à hauteur de 3 000 € pour assurer des animations. Ça n'a pas fonctionné correctement, je vous l'accorde, mais le président M. MARTIN est en train de fédérer l'ensemble des commerçants du Marché Beaux-Arts parce que ce n'est pas simple. Et le Maire l'a rappelé, 350 à 370 € pour un étal, une réserve et un parking, si effectivement c'est trop cher, je ne sais plus que faire.

M. LE MAIRE : Et pas d'investissement pour eux.

M. Jacques MARIOT : J'ajouterai qu'en dehors des maraîchers ou des primeurs à qui ça pose problème, les autres commerçants, fromagers, bouchers, etc., ne disent rien. Allez demander au commerçant de la case produits italiens comment cela se passe, ce qui prouve qu'il y a des locomotives. M. BELIN...

M. LE MAIRE : Pas de nom !

M. Jacques MARIOT : ... qui est un chocolatier vient de s'y installer. S'il est venu au marché, c'est parce que ça l'intéresse et qu'effectivement on sent aujourd'hui une véritable dynamique, quelque chose qui se relance. Voilà ce que je voulais dire sur le Marché Beaux-Arts.

M. Michel JOSSE : Monsieur MARIOT, vous avez des locomotives, alors en avez-vous une pour la brasserie ?

M. LE MAIRE : J'ai déjà répondu au dernier Conseil Municipal sur ce point, on ne va pas remettre ça à chaque fois.

Mme Annie MENETRIER : Monsieur le Maire, Chers Collègues, je souhaite, dans le cadre de ce rapport sur la fixation des tarifs pour l'année 2005, intervenir sur l'évolution de la redevance pour les ordures ménagères. En effet, depuis quelques années, les prix ne cessent de croître bien au-delà de l'inflation et pèsent de plus en plus sur l'ensemble des ménages. Mais parler de la ROM ne serait pas efficace sans avoir une vue plus générale sur la filière de nos déchets. Nous ne pouvons que constater une augmentation de la quantité de déchets produits par habitant qui devient très inquiétante, + 1 % par an. L'inversion de cette courbe devient indispensable et doit passer par des pressions importantes sur les producteurs des emballages et surtout ceux qui génèrent des déchets. L'augmentation des taxes sur ces producteurs doit imposer une prise de conscience et générer des recettes qui permettraient de financer l'ensemble de la filière de recyclage, de réhabilitation des sites et limiteraient ainsi les augmentations sur les foyers. Il faut dans un deuxième temps développer la maîtrise publique sur l'ensemble de la filière pour éviter les trop nombreux cas d'augmentation inconsidérée de certaines entreprises sur le tri, l'enfouissement, voire pour certaines communes sur la collecte. Sur la Ville de Besançon, la volonté politique de maintien en régie de notre collecte nous permettrait aujourd'hui non seulement de limiter les hausses mais aurait amené à une baisse des tarifs de 6 % sans l'effet du transfert partiel du coût des déchetteries.

J'en viens maintenant aux propositions de tarifs de la redevance des ordures ménagères pour 2005. Jusqu'en 2002 on appliquait un tarif dégressif qu'on peut appeler de péréquation tarifaire, à l'avantage des gros conteneurs. L'habitat social collectif y trouvait son compte et les habitants des maisons individuelles étaient invités à se regrouper pour louer de gros conteneurs, une orientation abandonnée aujourd'hui, si bien que les tarifs des gros conteneurs de 1 100 litres auront augmenté de plus de 30 % contre 9,6 % pour les conteneurs de 120 à 140 litres. Nous sommes en désaccord avec cette remise en cause des critères sociaux de tarification qui pénalisent également les usagers individuels qui se sont regroupés. On ne peut passer sous silence que l'intégralité des logements sociaux va donc subir cette augmentation et notamment pour 2005, elle serait d'un niveau de 15 %. Bien entendu, mes propos concernent la redevance des ordures ménagères et ne remettent pas en cause les autres propositions tarifaires indiquées dans ce rapport. Pour les élus communistes, l'orientation proposée pour la ROM n'est pas acceptable. C'est pourquoi, pour marquer notre opposition à cette augmentation qui nous semble complètement injuste, nous nous abstenons sur ce rapport qui comporte par ailleurs d'autres tarifs qui nous conviennent beaucoup plus. Je vous remercie de votre attention.

M. Éric ALAUZET : Je vais donner quelques explications. Vous savez que l'origine de cette augmentation est en fait liée aux problèmes des déchetteries et qu'il était illégal pour l'agglomération de continuer à financer les déchetteries, d'autant qu'avec un budget annexe on est censé intégrer l'ensemble des dépenses liées aux déchets et les réintégrer dans les budgets communaux. Nous avons donc voté il y a quelques semaines, en conseil d'agglomération, la répercussion du coût des déchetteries sur les budgets communaux. L'agglomération, néanmoins, pour amortir un petit peu le système, a décidé de ne répercuter sur cette première année 2005, que 70 %, il restera 30 % l'année prochaine. 70 %, cela représente, sur le coût des déchetteries qui est de 20 € par habitant, 14 € à répercuter sur chaque Bisontin. Or, comme Annie l'a signalé, les efforts importants du service qui ont été consentis depuis plusieurs années produisent leurs effets et ces 14 € en fait sont gommés de moitié par les économies réalisées par le service. Donc en réalité, l'enjeu, ce dont on parle aujourd'hui, c'est une augmentation de

7 € par habitant sur 2005. 7 € par habitant, cela représente 0,11 € par litre, il faut ramener ça au litre. Vous savez qu'on a une redevance ménagère qui est fondée sur la quantité de déchets qui pourrait être mesurée au poids, est mesurée au volume, il y a une corrélation assez forte entre les deux. Donc 0,11 € par litre par rapport à un coût du traitement, je ne prends que la part traitement, de 0,50 € par litre, ça représente à peu près 20 % d'augmentation sur la part traitement uniquement. Mais comme cette part traitement, selon qu'on dispose d'un grand bac ou d'un petit bac ne représente pas la même proportion, ça peut aller de 15 % du coût total pour les petits bacs parce que le coût de la collecte est là très important à 50 % pour les grands bacs, ces 7 € par habitant, ces 0,11 € par litre se traduisent donc par des augmentations différenciées. Mais au bout du compte, chaque Bisontin paiera la même chose en valeur absolue. C'est le pourcentage qui fausse les choses parce que le grand bac est avantagé du point de vue de la collecte. Donc rapporté à la collecte évidemment, la proportion change parce que le coût des déchetteries est légitimement impacté sur la partie traitement. Vous savez que la compétence déchetterie appartient au SYBERT aujourd'hui, qu'elle est bien dans la compétence traitement et qu'on ne pourrait pas appliquer les tarifs des déchetteries sur la collecte ; vous voyez bien ce qu'est la collecte, ça représente la manipulation des bacs et qu'il ne serait pas question d'appliquer au coût des déchetteries le ratio de 1 à 3 que nous appliquons sur la collecte, c'est-à-dire qu'aujourd'hui la collecte coûte différemment selon que l'on habite dans du grand collectif ou de l'individuel et elle coûte trois fois plus cher en individuel qu'en collectif mais pour des raisons de coût réel. On est bien au service rendu, on n'a pas à faire d'avantages sociaux sur un service comme celui de la collecte, comme on n'en fait pas sur l'eau, on n'en fait pas sur l'électricité, ce serait illégal d'ailleurs.

Donc s'il y a un différentiel entre le coût du collectif sur la collecte et le coût de l'individuel, c'est bien pour des raisons de concentration de déchets qui facilite la collecte.

Je voudrais revenir un instant sur les atouts de la redevance des ordures ménagères. Besançon est la plus grande ville en France qui applique le système de redevance, c'est-à-dire le coût à la quantité de déchets produits alors que la plupart des collectivités sont encore à la taxe qui est un instrument dépassé, démodé, injuste, anti-écologique. Donc la redevance, assise sur le volume, est bien l'outil d'avenir et nous sommes regardés de très très près au niveau national. Nous participons d'ailleurs actuellement à une étude avec dix autres collectivités plus petites que Besançon pour mesurer les atouts de la ROM. Donc c'est bien la structuration de la facture à partir de cette redevance qui amène à cette augmentation différenciée en pourcentage mais je le redis encore une fois, identique en valeur absolue pour chacun des Bisontins.

M. LE MAIRE : Merci Éric, je crois que c'était clair.

M. Jean ROSSELOT : Même si ce n'est pas à moi de lui dire, mais je suis toujours impressionné par l'enthousiasme réprobateur d'Annie MENETRIER ou de Christophe LIME, il y avait un système très simple, Éric ALAUZET vient de le dire, pour mettre fin à toutes ces injustices, c'était de rester à la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères. Je suis quand même un peu étonné de la brutalité avec laquelle Éric ALAUZET traite cette forme de prélèvement. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est encore largement pratiquée dans les grandes villes parce que c'est ce qui, précisément, permet avec toutes les exonérations qui sont attachées à cet impôt, de justement rendre beaucoup moins lourd et douloureux le coût pour les personnes plus modestes, etc. Je dirai à Annie MENETRIER que quand on a décidé -je n'étais pas là et elle non plus je suppose- de passer du système de la taxe à celui de la redevance qui en effet consiste à faire payer en fonction des déchets produits, alors que la taxe consiste plus largement à étaler la douleur sur l'ensemble de la population, le groupe communiste aurait dû s'y opposer à ce moment-là. Maintenant il faut voir les choses dans la logique de la redevance, on ne peut plus faire autrement mais je conteste quand même le fait que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, mais ça c'est pour l'école, c'est pour le principe, soit une taxe scélérate, je ne le pense pas et si c'était le cas, cela se saurait.

M. LE MAIRE : Pour clore là-dessus et après je passerai la parole à Christophe LIME, je crois surtout qu'il faut qu'on ait tous conscience ici aujourd'hui que le problème des déchets et leur traitement est un vrai problème de société et que cela va coûter de plus en plus cher. C'est vrai que la redevance a quand même un intérêt, c'est de faire en sorte qu'on est conduit à contrôler la production des déchets. La vraie solution c'est effectivement de réduire les déchets à la base et nous devons mener des actions dans ce sens ; quand je dis nous, pas uniquement nous, collectivité mais je dirais au niveau national voire international, nous devons mener des actions pour réduire les déchets car demain nous allons tous être confrontés à ces problèmes. Cela coûtera de plus en plus cher parce que les normes sont de plus en plus pointues car il faut préserver notre environnement. Après on peut toujours dire qu'on pouvait faire moins cher. En tout cas je pense que dans ce domaine-là nous avons quand même des résultats et je tiens à souligner, parce que personne ne l'a fait, les efforts du service qui ont conduit quand même, par une réorganisation, à baisser de quelque 6 % le coût. S'il n'y avait pas eu cette obligation légale de transfert, les ordures ménagères auraient baissé de 6 % cette année à Besançon parce que le service a fait des efforts de productivité, des efforts de réorganisation. Bien sûr, vous avez d'un côté - 6 et de l'autre côté parce que nous y sommes obligés, vous êtes tous conseillers communautaires et nous avons déjà eu le débat à ce sujet-là, le transfert d'un certain nombre de choses, + 9, mais n'occultons pas les efforts qui ont été faits par le service et qui montrent que le service public là aussi fonctionne bien.

Voilà ce que je voulais vous dire mais j'ai bien entendu les remarques de nos amis qui ne peuvent pas être poursuivis parce qu'ils n'étaient pas là à l'origine de la ROM, c'est vrai. Moi j'y étais.

M. Christophe LIME : Simplement Monsieur ROSSELOT, je vous transmettrai un projet de loi qu'un député communiste vient de déposer qui, justement, réaffirme l'aspect de redevance tout en émettant un certain nombre de critères. Donc vous voyez qu'on n'est pas en retard sur la réflexion. Simplement lors de ce rapport, ça m'embêtera de m'abstenir parce qu'il y a aussi le rapport au niveau de l'eau et de l'assainissement...

M. LE MAIRE : C'est en ton âme et conscience...

M. Christophe LIME : ... parce qu'autant je ne suis pas d'accord avec les augmentations sur les ordures ménagères, autant je me félicite et c'est dans la suite de ce qu'a dit le Maire sur la partie régie, que l'eau et l'assainissement ne soient pas augmentés cette année, ni sur l'abonnement, ce qui est quand même assez exceptionnel et à rapprocher avec ce qui se fait dans différentes villes, sur la problématique de l'abonnement parce que le critère social sur l'eau, c'est d'avoir le prix de l'abonnement le moins cher possible et ne pas avoir, en fonction de la consommation, une baisse des tarifs car il faut savoir que dans certains syndicats, plus vous consommez moins vous payez, ce qui n'est pas le cas au niveau de la Ville de Besançon. Donc on a un certain nombre de critères que l'on a déjà depuis fort longtemps intégrés à la Ville de Besançon. Je voudrais aussi rappeler que c'est la deuxième année consécutive qu'il n'y a pas d'augmentation de l'eau et que la taxe sur l'assainissement n'a pas augmenté depuis 1997. Ça veut dire que ça fera bientôt dix ans que le prix de l'assainissement n'aura pas augmenté sur la Ville de Besançon malgré tous les investissements qu'elle a faits en ce domaine. Et pour répondre aux remontrances du Ministre de l'Écologie qui dit qu'il y a environ 1/3 des grandes agglomérations qui ne sont pas aux normes au niveau de l'assainissement, Besançon a été citée comme une ville qui était en avance par rapport à ça.

Maintenant, quel est le prix véritablement de l'eau parce que bien entendu, on a toujours l'impression de payer trop cher. Des comparatifs sont effectués par un certain nombre de villes, je crois que je l'avais déjà dit l'année dernière, la Ville de Besançon se situe dans les moins chères. Dans les dix premières villes de France, il faut savoir qu'on retrouve énormément de villes qui ont gardé leur système en régie et qui arrivent à limiter un certain nombre de coûts, et je fais le parallèle avec la redevance des ordures ménagères et ce que disait le Maire, le gain de productivité qui a été réalisé de 6 %, si on avait été en affermage ou avec d'autres, on ne les aurait pas récupérés et on aurait eu à payer l'intégralité du transfert. Je voudrais aussi signaler qu'avec une ville que connaît bien M. ROSSELOT, Montbéliard, on a une différence de pratiquement 100 € sur une facture comparable de 120 m³ d'eau et je tiens à vous

affirmer que depuis la privatisation, c'est-à-dire depuis 1991, la différence s'est accentuée de 70 €. Qu'il fasse le calcul par 48 000 habitants pour voir quels ont été les gains réalisés par la société qui gère aujourd'hui l'eau de la Ville de Montbéliard.

M. LE MAIRE : Je crois que de toute façon, comme on parle seulement des trains qui arrivent en retard, on parle surtout des tarifs qui augmentent et je crois que tu as raison de souligner que depuis 1997 l'assainissement n'a pas augmenté et le prix de l'eau, depuis ces deux dernières années, est stable. Avec en plus, quelque chose qui n'est peut-être pas visible, mais c'est la qualité de nos réseaux car contrairement à ce que pourrait faire une société en fin d'affermage, nous, nous investissons chaque année beaucoup d'argent dans l'entretien des réseaux et l'usine qui est en train de se terminer à Port Douvot est une des plus modernes d'Europe. Par ailleurs, dans son souci d'être aussi la capitale de l'agglomération, Besançon a de plus en plus de contrats de gestion avec les communes voisines, Avanne, Pirey, Serre-les-Sapins, et nous faisons profiter de notre technologie les communes de l'agglomération. Après un long débat, on sait par exemple que dans l'Est de Besançon, plutôt que de faire une usine du côté de Roche, on va simplement faire un grand tuyau qui va venir depuis l'Est de Besançon jusqu'à Port Douvot, qui évitera d'ailleurs de rejeter des eaux, certes purifiées mais pas totalement pures dans le Doubs à un endroit où quelque part on va puiser de l'eau par ailleurs. Donc je crois qu'il y a une véritable volonté politique de la ville -ce n'est pas moi qui en suis l'initiateur, c'est depuis quasiment toujours- de maîtriser effectivement cette politique de l'eau et de l'assainissement. Et nous, les bénéficiaires on les investit dans l'équipement, dans l'amélioration de nos réseaux et aussi en n'augmentant pas le prix de l'eau et de l'assainissement, ce qui est intéressant dans une période de plus en plus chère.

M. Éric ALAUZET : Le message que je voudrais surtout faire passer vis-à-vis des Bisontins qui subissent des augmentations ici ou là, et c'est pour les plus modestes que c'est évidemment le plus dur, c'est qu'on peut justement, avec l'outil que l'on a de la redevance d'ordures ménagères, arriver à réduire ses factures et seule la redevance permet cela, la taxe ne le permet jamais. On peut par la qualité du tri, c'est-à-dire en mettant plus de déchets dans la poubelle jaune, des déchets qui méritent d'y être, bien entendu, réduire sa facture puisque la facture est fondée sur le bac gris et pas sur le bac jaune. En réduisant sa quantité de déchets -Annie est intervenue justement là-dessus, il y a les mesures nationales que l'on peut prendre- par nos petits gestes quotidiens et c'est ça le vrai levier, c'est bien trier nos déchets, réduire notre quantité de déchets. A terme, il n'y a que ça qui marchera et c'est vraiment là-dessus que doivent porter nos efforts, par rapport à toutes les hausses qui nous arrivent et qu'on ne maîtrise pas et ça, Jean, seule la ROM assise sur le volume le permet et c'est en cela qu'elle est moderne.

M. Pascal BONNET : Je voudrais rappeler que nous avons toujours soutenu le principe de la redevance parce que c'est un outil de responsabilisation individuelle et collective justement et j'irai jusqu'à dire que c'est quelque part d'inspiration libérale.

M. LE MAIRE : Quand vous dites vous, ce n'est pas l'ensemble du groupe car Jean ROSSELOT n'était pas de cet avis».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des commissions concernées et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions, décide d'adopter ces tarifs.

Récépissé préfectoral du 29 décembre 2004.